



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Apprendre le développement durable - agir pour l'avenir Apprendre le développement durable
- agir pour l'avenir Apprendre le développement durable - agir pour l'avenir Apprendre le
développement durable - agir pour l'avenir Apprendre le développement durable - agir pour
l'avenir Apprendre le développement durable - agir pour l'avenir Apprendre le développement
durable - agir pour l'avenir Apprendre le développement durable - agir pour l'avenir

A

pprendre le développement durable - agir pour l'avenir

Stratégie nationale d'éducation pour un développement durable

Apprendre le développement durable - agir pour l'avenir Apprendre le développement durable
- agir pour l'avenir Apprendre le développement durable - agir pour l'avenir Apprendre le
développement durable - agir pour l'avenir Apprendre le développement durable - agir pour
l'avenir Apprendre le développement durable - agir pour l'avenir Apprendre le développement
durable - agir pour l'avenir Apprendre le développement durable - agir pour l'avenir





Introduction	5
1. L'élaboration de la stratégie nationale : un processus participatif	7
2. Mise en réseau et collaboration des acteurs	8
2.1. Création d'un portail réseau d'information Internet « Éducation au développement durable »	8
2.2. Les réseaux en tant qu'instruments de coopération.....	8
2.3. Bases communes pour la coopération	9
2.4. Échanges et coopération au-delà des frontières	9
3. Développement d'une conception partagée de l'éducation au développement durable	11
3.1. Compétences clé pour une éducation au développement durable : le fondement d'une approche partagée	11
3.2. Diversité des méthodes d'auto-apprentissage et de participation	11
3.3. Champs thématiques prioritaires.....	12
4. L'éducation au développement durable au niveau scolaire	13
4.1. Compétences, méthodes et contenus	13
4.1.1. Cadre général pour les curricula scolaires.....	13
4.1.2. Intégration de l'EDD dans la formation des enseignant(e)s et éducateurs/trices.....	13
4.1.3. Intégration du développement durable dans la formation professionnelle.....	14
4.1.4. Valorisation de l'éducation à la citoyenneté	15
4.1.5. Valorisation de l'éducation au développement / de l'éducation globale	16
4.2. Intégration de l'éducation au développement durable dans le développement scolaire	17
4.2.1. L'éducation au développement durable : moteur du développement scolaire.....	17
4.2.2. Les indicateurs de développement durable en tant que critères de qualité pour l'école	17
4.2.3. Ouverture de l'école au monde	18
4.2.4. « Mini-entreprises » et développement durable.....	18
4.2.5. Guide « Écoles durables – Écoles de demain »	19
4.2.6. Label « École durable – École de demain »	20
4.3. Mesures en vue du développement durable à l'Université du Luxembourg	20
5. Intégration de l'EDD dans la formation continue	22
5.1. Offres de formation continue pour enseignant(e)s et éducateurs/trices.....	22
5.2. Offres de formation continue dans la fonction publique	23
5.3. Apprentissage tout au long de la vie : promouvoir les offres dans la formation des adultes	24
5.4. Offres de formation continue des entreprises et chambres professionnelles	25
5.5. Formation continue au développement durable : le rôle de l'Université du Luxembourg	25
5.6. Offres de formation continue et programmes de sensibilisation émanant d'organisations non gouvernementales	26



6. Intégration de l'éducation au développement durable dans l'éducation non formelle 27

6.1. Offres dans les maisons relais	27
6.2. Initiatives au niveau de la politique de la jeunesse	27
6.3. Réseau d'institutions pédagogiques extrascolaires	28
6.4. Éducation à l'environnement et éducation au développement durable	29
6.4.1 Plateforme « Éducation à la nature et à l'environnement »	29
6.4.2. Centres d'accueil et l'éducation au développement durable	30
6.4.3 Programme « Nature pour tous »	30

7. Éducation informelle 31

8. Accompagnement scientifique, évaluation et transfert 32

8.1 Accompagnement scientifique de la mise en œuvre	32
8.2. Recherche et innovation	32
8.3. Monitoring et évaluation	32

9. Intégration structurelle de l'EDD au niveau politique et administratif 34

9.1. Création d'un centre de compétences	34
9.2. Promotion d'une perception positive par la population	34
9.2.1. Développement d'une stratégie de communication pour la durée de la Décennie des Nations Unies	34
9.2.2. Création et entretien de structures de communication durables pour l'EDD	35
9.3. Mise à disposition de moyens budgétaires pour la mise en œuvre de la stratégie	35

ANNEXE 1 36

L'éducation comme facteur clé pour un développement durable

ANNEXE 2 43

Nachhaltige Entwicklung aus der Sicht von Jugendlichen: Kurz gefasste Darstellung einer Studie in den Abschlussklassen der Luxemburger Sekundarschulen

ANNEXE 3 46

Bibliographie



Décennie des Nations Unies pour l'éducation au développement durable

Les Nations Unies ont proclamé pour la période de 2005 à 2014 une décennie pour l'éducation au développement durable.

L'objectif est **d'intégrer le développement durable dans les systèmes éducatifs** du fondamental à l'université ainsi que dans l'éducation des adultes et dans l'éducation non formelle. Le but est de faire prendre conscience de la complexité et de l'interconnexion des problèmes qui menacent notre avenir - pauvreté, abus de la consommation, dégradation de l'environnement, déclin urbain, démographie galopante, inégalité des sexes, problèmes de santé, conflits armés et violations des droits de l'homme.

Cette vision de l'éducation met l'accent sur une approche globale et interdisciplinaire, afin de **développer les savoirs et les compétences requis pour un avenir durable et de promouvoir les changements de valeurs, de comportement et de modes de vie.**

L'éducation au développement durable est essentiellement une **question de valeurs** ayant pour centre la notion de respect : Respect des autres, qu'ils appartiennent aux générations actuelles ou futures; respect de la différence et de la diversité, de l'environnement et des ressources de la planète que nous habitons.

Mise en œuvre d'une stratégie au niveau national

Tous les pays membres des Nations Unies étant appelés à mettre en œuvre au niveau national une stratégie d'éducation au développement durable, le Conseil de Gouvernement a mis en place en date du 25 février 2008 un **comité interministériel** afin de coordonner le processus d'élaboration.

L'éducation au développement durable a par ailleurs été inscrite comme objectif stratégique dans le Plan national pour un développement durable adopté au Conseil de Gouvernement en date du 26 novembre 2010.

La présente stratégie nationale se place dans la perspective de l'apprentissage permanent et engage tous les espaces d'apprentissage depuis la petite enfance jusqu'à l'âge adulte. Elle constitue une **base de discussion pour un processus participatif** réunissant tous les acteurs institutionnels et de la société civile.

La stratégie sera soumise - dans sa forme finale - au Conseil de Gouvernement pour approbation et sera présentée aux commissions concernées de la Chambre des Députés ainsi qu'à la presse.

L'éducation comme facteur clé en vue d'un développement durable

L'éducation au développement durable est caractérisée par une **approche par compétences** et s'intègre donc de façon optimale dans la réforme actuelle du système scolaire luxembourgeois.

Les résultats d'une **analyse de l'Université du Luxembourg** (réalisée en 2008) sur les attitudes, les connaissances, les compétences et les comportements des jeunes montrent d'une part un intérêt élevé pour les questions du développement durable, mais d'autre part également des déficits au niveau de la pensée systémique (vernetztes Denken) et au niveau de la compréhension des implications sociales et politiques du développement durable. Il importe donc de promouvoir les démarches existantes, ceci au niveau formel, non formel et informel.

Actions et initiatives

À côté d'une clarification du concept d'éducation au développement durable, la présente proposition de stratégie comporte une définition de **pistes prioritaires d'action** et la description d'un **ensemble d'actions et d'initiatives potentielles** pour la durée restante de la décennie (2011 – 2014) :

- ▷ **Mise en réseau et collaboration des acteurs**
création de réseaux de coopération, d'un portail internet, de processus d'échange sur les compétences, les méthodes et les contenus de l'éducation au développement durable



▷ **Intégration de l'éducation au développement durable dans le système éducatif**

- niveau scolaire : élaboration d'un cadre général pour la réforme des curricula, revalorisation de l'éducation à la citoyenneté et de l'éducation au développement, intégration de l'éducation au développement durable dans la formation des enseignant(e)s et éducateurs/trices, intégration dans le développement scolaire, ouverture de l'école à la société (domaine économique, social et écologique)
- niveau universitaire : mise en œuvre du plan d'action « Développement durable à l'Université du Luxembourg »
- formation continue : offres pour enseignant(e)s et éducateurs/trices ainsi que pour l'ensemble des salariés dans le secteur public et privé
- niveau non formel : offres pédagogiques et réalisation de projets pilotes en relation avec les maisons relais, initiatives au niveau de la politique des jeunes, collaboration entre acteurs institutionnels et organisations non gouvernementales
- niveau informel : sensibilisation des acteurs culturels, formation des services pédagogiques

▷ **Accompagnement scientifique, évaluation et transfert d'expériences**

accompagnement de la mise en œuvre de la stratégie, recherche-action et de diffusion des expériences (notamment au niveau du développement scolaire resp. de la formation tout au long de la vie), monitoring et évaluation

▷ **Intégration structurelle au niveau politique et administratif**

création d'un centre de compétences, développement d'une stratégie de communication, mise à disposition de moyens budgétaires pour la mise en œuvre de la stratégie dans la période 2012-2014

Détail des actions et initiatives

1. L'élaboration de la stratégie nationale : un processus participatif

Le 15 février 2008, le Conseil de Gouvernement s'est prononcé en faveur de la création d'un comité interministériel, chargé de l'intégration de l'éducation au développement durable (EDD) dans les systèmes éducatifs.

Actuellement, ce comité est constitué de représentant(e)s du Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, du département de l'Environnement du Ministère du Développement durable et des Infrastructures, du Ministère des Affaires étrangères (Direction de la Coopération au Développement), du Ministère de l'Enseignement supérieur, du Ministère de la Famille et de l'Intégration et de l'Université de Luxembourg

Le comité est notamment en charge de la planification et de la coordination d'une stratégie nationale basée sur un processus structuré et réunissant tous les acteurs institutionnels et de la société civile : « (...) *une démarche participative avec tous les acteurs institutionnels et de la société civile* ».¹

L'action de ce comité interministériel s'inscrit dans le cadre défini par le Plan national pour un développement durable.² La présente proposition de stratégie nationale d'éducation pour un développement durable a été élaborée par un groupe de travail de l'Université du Luxembourg, sous la responsabilité du comité interministériel.

- ▷ Une « **table ronde** » réunissant tous les acteurs intéressés a été organisée en vue d'une concertation sur le présent projet, le but étant d'obtenir un consensus quant aux actions et initiatives à entreprendre et de fixer des priorités. Les conclusions de cette table ronde seront présentées au Conseil de Gouvernement pour décision.
- ▷ Des **groupes de travail** chargés des différents aspects éducationnels et thématiques seront créés afin de pouvoir structurer les thèmes de la concertation. Les groupes de travail seront principalement constitués des participants à la table ronde ; toute autre personne intéressée peut néanmoins y participer.
- ▷ Après la phase de concertation concernant le présent projet de stratégie, la table ronde se réunira au moins une fois par an* pour accompagner sa **mise en œuvre, ajuster le timing général de l'implémentation et préciser progressivement le rôle et l'interaction des acteurs.**

Institution en charge : comité interministériel « Éducation au développement durable »

Horizon : 2011 – 2014

(*) - sur base de bilans sectoriels

- Afin d'assurer l'ouverture aux débats de la table ronde, une invitation aussi large que possible aux acteurs de la société sera à chaque fois assurée. Une attention particulière sera portée à la participation accrue d'acteurs du domaine social, ceci afin de prendre en compte les intérêts et les besoins de toutes les couches sociales.





2. Mise en réseau et collaboration des acteurs

2.1. Création d'un réseau d'information « Éducation au développement durable »

À l'heure actuelle, diverses approches de l'éducation au développement durable coexistent, ceci à différents niveaux et de la part de différents acteurs. Le présent projet pour une stratégie d'EDD permet de prendre conscience de la diversité des domaines d'action et des acteurs concernés.

L'utilisation des technologies de l'information modernes constitue une condition indispensable à la mise en réseau de ces acteurs, comme en témoignent les expériences d'autres pays dans le cadre de la Décennie des Nations Unies.³

- ▷ *La création d'un réseau d'information poursuit principalement les objectifs suivants :*
 - *interaction des acteurs au cours du processus d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie ;*
 - *création d'une **plateforme** (s'adressant aux différents groupes cibles) permettant les échanges d'objectifs, d'approches et de méthodes ;*
 - *mise à disposition d'une **documentation détaillée et de possibilités de formation (continue)** ;*
 - *mise à disposition d'**informations relatives aux activités et projets** (entre autres également à l'aide d'un service par courrier électronique) ;*
 - *présentation d'**exemples de bonnes pratiques (bourse d'idées)** ;*
 - ***mise en réseau avec des initiatives et projets à l'étranger.***

En outre, ce réseau d'information peut également contribuer à améliorer la perception par le public de l'éducation au développement durable. Il ne pourra pas, de toute évidence, constituer un substitutif à un processus direct de discussion et de dialogue entre acteurs concernés.

Institution en charge : comité interministériel « Éducation au développement durable »

Horizon : 2011-2012

2.2. Les réseaux d'action en tant qu'instruments de coopération

Les réseaux établis entre les différents acteurs constituent des instruments puissants, garantissant un échange d'informations et d'expériences spécifiques et orientées sur la pratique.

Exemples de tels réseaux :

- la plateforme existante réunissant les institutions et organisations dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable (Département de l'Environnement du Ministère du Développement durable et des Infrastructures) ;
- le réseau pédagogique en projet dans le domaine « Éducation Nord-Sud », réunissant écoles et organisations non gouvernementales, avec le soutien des ministères compétents, et
- dans le domaine scolaire, le réseau des écoles associées de l'Unesco.

Les institutions et fédérations, telles que l'Institut National pour le Développement de la Formation Professionnelle Continue, l'Entente des Foyers de Jour, la Confédération générale de la Jeunesse, etc. sont également très importantes dans la phase de concertation relative au présent projet de stratégie et lors de sa mise en œuvre concrète.

- ▷ *L'intégration dans le processus de discussion **des réseaux existants**, mais aussi la **création de nouveaux réseaux** devraient être encouragées de façon ciblée.*
- ▷ *En fournissant des informations et en favorisant les échanges, le portail Internet peut jouer un rôle important dans la **communication au sein des réseaux ou entre ceux-ci.***

Institution en charge : comité interministériel « Éducation au développement durable »

Horizon : 2011 – 2014



2.3. Bases communes pour la coopération

Au niveau du Ministère de l'Environnement (plateforme de l'éducation à l'environnement et au développement durable) et de la Direction de la Coopération au Développement du Ministère des Affaires étrangères, ont été définis des critères devant être pris en compte dans le cadre de l'éducation au développement durable par des prestataires de formations continues extrascolaires

Le respect de ces critères (qui seront par la suite éventuellement remplacés par une certification attribuée aux instituts de formation extrascolaires) a pour but d'approfondir la coopération avec ces organisations/institutions et d'améliorer la qualité des prestations qu'elles proposent dans le contexte de l'éducation au développement durable.

- ▷ L'organisation de **séminaires pour multiplicateurs** doit permettre de développer une conception commune de l'EDD et de déterminer les rôles spécifiques des différents acteurs, notamment dans le cadre des réseaux mentionnés précédemment.
- ▷ Il est proposé d'élaborer dans le cadre d'une concertation entre les acteurs concernés des **critères de base standardisés pour les institutions de formation extrascolaires**. Ces critères de base pourraient être complétés par des critères supplémentaires spécifiques dans les différents domaines. Il est proposé de réunir ces critères de base sous forme de charte. Les institutions, organismes et organisations actifs dans l'éducation au développement durable seraient appelés à la souscrire et de s'engager à la respecter. Une certification ultérieure est envisageable tant pour les organismes institutionnels (par exemple les centres d'accueil des communes ou administrations publiques, les offres de formation continue des chambres professionnelles), que pour les prestataires commerciaux (entreprises) ou encore pour les organisations non gouvernementales et initiatives de formation continue qui en sont issues (comme le Bureau d'assistance technique [BAT] de la plateforme nationale des ONG de développement).

Institution en charge : comité interministériel « Éducation au développement durable », en collaboration avec tous les acteurs concernés

Horizon : 2010 – 2014

2.4. Échanges et coopération au-delà des frontières

Pour un pays de taille modeste disposant de ressources limitées, il semble judicieux de profiter des expériences acquises par d'autres pays lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de leurs stratégies nationales d'EDD.

Le Luxembourg a participé les dernières années (entre autres par le biais de l'Université du Luxembourg) à des conférences et séminaires nationaux et internationaux, notamment à la Conférence mondiale sur l'éducation pour le développement durable qui s'est tenue en avril 2009 à Bonn.⁴

- ▷ Les **possibilités offertes par le Programme européen** pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (EFTLV) pourraient à l'avenir être mieux exploitées dans le cadre de l'éducation au développement durable. Il s'agit, entre autres, des programmes Comenius (programme de mobilité), Leonardo, Erasmus et Grundtvig (programme de partenariat) et eTwinning (programme de jumelages électroniques). Ces programmes sont complétés par des séjours d'étude au profit des enseignant(e)s, éducateurs/trices et responsables de la formation professionnelle. Au niveau luxembourgeois, l'organisme de contact pour participer à ces programmes est l'Agence nationale pour le programme européen d'éducation et de formation tout au long de la vie (ANEFOR).
- ▷ Les **possibilités offertes par le service volontaire** de la jeunesse (cf. point 6.2) constituent un moyen remarquable pour favoriser les échanges de jeunes au niveau international, le cas échéant également en vue de la formation de multiplicateurs (service volontaire européen, service volontaire de coopération). Les institutions de formation devraient renforcer leur communication auprès des jeunes pour les informer de ces possibilités.

- ▷ *Un échange d'expériences dans le cadre de la décennie des Nations Unies, entre les acteurs au niveau de la **Grande Région**, pourrait permettre d'évaluer les possibilités de coopération entre, par exemple, les écoles, les institutions et/ou les organisations non gouvernementales.*
- ▷ *Dans le cadre de sa stratégie pour le développement durable, l'**Université du Luxembourg** va renforcer sa coopération avec d'autres universités et réseaux internationaux et, entre autres, examiner la possibilité de mettre en place un programme d'échange avec des pays du Sud.*
- ▷ *Le réseau d'information pourrait fournir aux intéressés une **vue d'ensemble** des offres d'engagement international.*

Institution en charge : comité interministériel « Éducation au développement durable »

Horizon : 2011 – 2014





3. Développement d'une conception partagée de l'éducation au développement durable

3.1. Compétences clé pour une éducation au développement durable : le fondement d'une approche partagée

Les concepts d'éducation modernes sont caractérisés par une démarche « output » : l'accent est placé sur les compétences élémentaires permettant aux apprenants de mettre en application leurs connaissances et leur savoir-faire dans de nouvelles tâches et situations complexes, que ce soit au sein de l'institution de formation ou dans leur vie privée et sociale. Cette approche va à l'encontre des programmes d'études conventionnels caractérisés par une démarche « input » privilégiant un savoir à transmettre aux élèves.

L'approche par compétences constitue pour la politique d'éducation luxembourgeoise l'une des principales priorités, que ce soit au niveau de l'élaboration et de l'implémentation des socles de compétences dans les différents niveaux scolaires (« Wëssen, kënnen, wëllen »), ou au niveau de la formation continue et la formation tout au long de la vie.⁶

L'éducation au développement durable repose sur des cadres de référence internationaux, comme par exemple les « Compétences clés » définies par l'OCDE⁷ et le cadre de référence européen « Compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie »⁸. Différents modèles de compétences pour l'éducation au développement durable ont été élaborés, modèles qui dans leur orientation présentent toutefois de nombreux points communs. Il s'agit en l'occurrence de compétences relatives

- au savoir (information, analyse): aptitude à acquérir des connaissances et une compétence systémique par le biais de connaissances interdisciplinaires;
- aux valeurs (savoir être): compétence d'évaluation moyennant une démarche d'acceptation interculturelle et d'un esprit de tolérance
- à l'action (savoir faire): compétence créatrice par le biais d'aptitudes coopératives et participatives.^{9 10 11}

Des **compétences clé primordiales** sont notamment les suivantes:

- raisonner et agir de façon prévoyante,
 - se situer dans une démarche interdisciplinaire,
 - planifier et agir en concertation avec autrui,
 - participer activement à des processus décisionnels,
 - se motiver et savoir motiver les autres,
 - avoir une démarche réflexive quant à ses propres visions et ceux d'autrui,
 - prendre en considération différentes perspectives et faire preuve d'empathie à l'égard d'autrui^{12 13 14}
 - se positionner en tant que citoyen mondial
- ▷ *Dans le cadre du présent projet de stratégie, et sur la base des connaissances et expériences pratiques acquises dans d'autres pays, il est proposé d'aboutir à un **consensus général de tous les acteurs en vue de définir un cadre de compétences spécifique à l'EDD pour le système éducatif luxembourgeois.***

Institutions en charge : tables rondes, comité interministériel « Éducation au développement durable »

Horizon : 2011-2012

3.2. Diversité des méthodes d'auto-apprentissage et de participation

L'efficacité et l'attractivité des procédés d'apprentissage dépendent largement de la mise en œuvre imaginative de méthodes diversifiées et variées. Il s'agit d'établir un rapport direct avec la réalité personnelle de l'individu respectivement avec la réalité sociale en vue de favoriser l'acquisition d'une compétence disciplinaire et d'aptitudes sociales, mais aussi la formation de la personnalité.

L'éventail de méthodes découle directement de ces principes didactiques : toutes les formes d'apprentissage susceptibles de favoriser l'acquisition autonome, de générer des opportunités créatives et de développer la pensée critique ou les compétences sociétales sont adaptées à l'EDD.

Sont particulièrement importantes **les méthodes permettant**

- **de percevoir, de comprendre et de représenter des faits complexes et interagissant** : par des techniques de visualisation, l'évaluation, la pondération et la mise en évidence des interactions
 - **de recueillir les opinions au sein d'un groupe et de les synthétiser** : méthodes du consensus, méthodes de la communication conflictuelle;
 - **de travailler dans des groupes importants et hétérogènes** : Open Space, World Café et interventions dans des groupes importants ;
 - de faciliter l'**examen réfléchi et conscient de projets d'avenir souhaitables et possibles** : méthodes de la conférence prospective, méthode des scénarios.¹⁵
- ▷ *Des séminaires pour multiplicateurs et des offres de formation continue devront permettre une initiation méthodologique orientée vers la pratique de l'éducation au développement durable ainsi que la présentation d'exemples de bonnes pratiques.*
- ▷ *Un recueil méthodologique, tenant compte des spécificités des différents groupes cibles, pourrait être mis en place dans le cadre du portail Internet, librement accessible à toute personne intéressée.*

Institutions en charge : Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, organismes de formation continue

Horizon : 2011-2012

3.3. Champs thématiques prioritaires

Un enseignement par compétences crée une certaine liberté de manœuvre quant à la sélection des sujets d'enseignement et des contenus à traiter pour atteindre les compétences souhaitées. Le concept de développement durable n'impose pas a priori des thèmes précis. Le choix des sujets à aborder ne peut néanmoins pas être arbitraire : il doit évidemment permettre d'illustrer le concept du développement durable et permettre l'application de principes didactiques y relatifs. Il s'agit en particulier de

- l'interrelation des dimensions économiques, écologiques et socioculturelles,
- la relation entre les contextes locaux et globaux,
- des visions d'avenir,
- l'apprentissage par la découverte,
- l'apprentissage interdisciplinaire ou encore de l'orientation participative;
- l'apprentissage de la citoyenneté mondiale.

Il est par ailleurs indispensable d'établir un rapport avec le monde vécu de l'élève et avec le cadre sociétal.¹⁶

Il ne s'agit pas de prévoir des contenus « additionnels » relatifs à l'EDD par rapport à ceux existant déjà, mais plutôt de voir l'idée du développement durable comme concept intégratif et intégrateur. Il convient ainsi de tenir compte des dimensions écologique, économique et socioculturelle et de leurs interactions.¹⁷ Certains thèmes se prêtent particulièrement bien à une démarche interdisciplinaire comme par exemple : comportements de consommation et styles de vie, économie durable, diversité culturelle, biodiversité et protection des ressources, énergie et protection du climat, changement environnemental global, mobilité et transports, protection de la nature et utilisation des sols, agriculture et alimentation, développement global – une planète, santé et qualité de vie, participation citoyenne et « good governance », structures et évolutions démographiques, pauvreté et protection sociale, paix et conflits, démocratie et droits de l'homme, coopération en matière de développement...

- ▷ *Dans le cadre du présent projet de stratégie, il est proposé d'aboutir à un **consensus parmi tous les acteurs et portant sur le choix des sujets importants pour le système éducatif luxembourgeois** et sur la documentation nécessaire pour permettre leur mise en pratique aux différents niveaux.*

Institutions en charge : table ronde, comité interministériel « Éducation au développement durable »

Horizon : 2010-2011





4. L'éducation au développement durable au niveau scolaire

4.1. Compétences, méthodes et contenus

4.1.1. Cadre général pour les curricula scolaires

L'analyse au niveau des lycées des programmes scolaires réalisée par l'Université du Luxembourg a montré que ceux-ci étaient très hétérogènes à tous les niveaux: bon nombre de ces programmes sont (toujours) orientés au contenu et sont presque exclusivement destinés à transmettre des connaissances. Dans le cadre des réformes entreprises par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, l'approche par compétences a toutefois de plus en plus tendance à s'imposer (par exemple au niveau de l'enseignement fondamental ou de la réforme de la formation professionnelle).

L'éducation au développement durable ne se limite pas à la seule éducation à l'environnement et se caractérise par la prise en compte des interdépendances entre économie et société, des besoins sociaux et individuels des personnes, de la péréquation équitable entre les riches et les pauvres et entre les générations actuelles et futures, ainsi que des limites fixées par la nature et l'environnement au développement humain¹⁸.

Il ne s'agit pas d'introduire l'éducation au développement durable dans nos écoles en tant que nouvelle matière, mais plutôt

- de l'intégrer en tant que thème interdisciplinaire dans les différents curricula, ceci en tenant compte des corrélations locales, nationales et globales ;
- de la valoriser dans le cadre de projets interdisciplinaires et pour des innovations méthodologiques ;
- d'en tirer profit en tant que moteur du développement et de l'innovation scolaires, par exemple en ce qui concerne l'ouverture de l'école à la société.¹⁹

Il ne suffit pas d'aborder l'éducation au développement durable de façon ponctuelle («one shot»): il est nécessaire de l'intégrer de manière continue dans l'ensemble des matières et groupes de matières concernés et ce pour toutes les classes. Il est évident qu'une révision générale des contenus scolaires au profit d'une plus grande flexibilité est une *conditio sine qua non* dans ce contexte.

- ▷ *Il est proposé d'élaborer un **cadre d'orientation** au niveau du Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, décrivant les compétences, les principes didactiques et les recommandations méthodologiques et proposant des thèmes prioritaires dans le domaine de l'éducation au développement durable.*
- ▷ *Lors de l'élaboration et de l'adaptation des socles de compétences, ce cadre d'orientation servira de base pour les **commissions des programmes et les groupes de travail chargés de la réforme** afin d'intégrer l'EDD dans les compétences (inter)disciplinaires ceci au niveau et de l'école fondamentale et de l'enseignement postprimaire.*
- ▷ *Lors de l'**adaptation des curricula**, il convient de tenir compte dans toute la mesure du possible des principes didactiques recommandés et des thèmes prioritaires indiqués dans le cadre d'orientation.*
- ▷ *Le respect des recommandations du cadre d'orientation servira de **base pour la validation de nouveaux programmes scolaires**.*

Institution en charge : Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle

Horizon : 2011 – 2014

4.1.2. Intégration de l'EDD dans la formation des enseignant(e)s et éducateurs/trices

La mise en œuvre de l'éducation au développement durable implique obligatoirement son intégration aussi bien les bases théorique que la pratique dans la formation des enseignant(e)s et éducateurs(trices)/, ceci afin de permettre à ces multiplicateurs importants d'acquérir les compétences requises.



Au Luxembourg, cette intégration concerne notamment la formation des enseignant(e)s proposée par l'Université du Luxembourg (*Bachelor en sciences de l'éducation (BScE)*) et la *Formation pédagogique des enseignant(e)s* du secondaire. Il faut noter que les deux formations reposent sur la transmission d'une nouvelle culture d'apprentissage participative et collaborative, ce qui est tout à fait dans l'esprit de l'éducation au développement durable. Dans les deux formations, l'approche par compétences est appliquée non seulement dans le cadre de l'acquisition des compétences par les étudiants eux-mêmes, mais également dans une perspective didactique axée sur les futurs groupes cibles. Le programme du Bachelor professionnel en sciences de l'éducation (BScE) propose déjà à l'heure actuelle des modules spécifiques en matière d'EDD, ce qui n'est pas encore le cas pour la Formation pédagogique.

La formation universitaire des éducateurs et éducatrices et de façon générale des intervenants au niveau du travail social se fait dans le cadre du « Bachelor professionnel en Sciences Sociales et Éducatives ». Cette formation axée sur les sciences sociales rejoint dans ses objectifs principaux – l'amélioration à long terme des structures sociales – ceux de l'EDD. Le curriculum de cette formation comporte des composantes correspondantes comme par exemple un module « citoyenneté, justice et cohésion sociale », et tient compte des aspects du développement local et régional.

La formation classique des éducateurs/trices incombe au *Lycée Technique pour Professions Éducatives et Sociales (LTPES)*. Le programme de cette formation fait actuellement l'objet d'une réforme.

- ▷ *Il semble souhaitable d'établir une interface entre les formations universitaires des enseignant(e)s et des éducateurs et éducatrices, ceci afin de favoriser l'échange d'enseignant(e)s, de matériels, de concepts et d'expériences. Une offre de formation intercurus et interdisciplinaire pourrait compléter les modules spécifiques aux différents domaines.*
- ▷ *Un module obligatoire ou facultatif portant sur les questions essentielles du développement durable, tant au niveau global que national, ou des principes didactiques, des méthodes et contenus clé relatifs à l'éducation au développement durable pourrait être intégré dans la formation des enseignant(e)s et des éducateurs/trices. Les concepts correspondants devraient faire l'objet d'une concertation entre tous les intéressés au cours d'un processus ouvert.*
- ▷ *Les éducateurs/trices travaillent auprès des enfants et des adolescents dans le domaine scolaire, mais également dans le domaine parascolaire ou des loisirs ; ils /elles peuvent donc jouer un rôle important d'orientation des jeunes dans de nombreux domaines de la vie de tous les jours. Il est recommandé de mettre à profit la réforme de leur formation actuellement en cours afin d'introduire les principes du développement durable de manière théorique et pratique.*
- ▷ *Les différents organismes (fédérations patronales et professionnelles ou autres) jouent un rôle déterminant dans la mise en œuvre de l'éducation au développement durable dans le domaine sociopédagogique. Il convient donc de les sensibiliser à l'EDD et de les associer aux débats relatifs à l'intégration de celle-ci dans les formations.*

Institutions en charge : acteurs de la formation, fédérations professionnelles

Horizon : 2011 – 2014

4.1.3. Intégration du développement durable dans la formation professionnelle

La loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle a pour but de réorganiser le système de formation professionnelle initiale et de formation continue et de l'adapter ainsi aux exigences modernes.²⁰

Pour la formation professionnelle initiale, 112 formations sur trois niveaux différents sont concernées :

- le certificat de capacité professionnelle (CCP) : il s'agit d'une formation sur 3 ans, principalement effectuée en entreprise et s'adressant aux élèves en difficulté scolaire ;
- le diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) : d'une durée de 3 ans, il s'agit soit d'une formation scolaire accompagnée de stages, soit d'une formation en alternance (brevet d'apprentissage) ;
- le diplôme de technicien (DT) : il s'agit d'une formation technique et orientée sur la pratique d'une durée de 4 ans, effectuée principalement en école et accompagnée de périodes de stage. Ce diplôme confère le droit d'accéder à des études techniques supérieures.



- ▷ Dans le cadre des travaux curriculaires entrepris actuellement, il faudra garantir l'intégration des compétences clé en matière d'EDD (connaissances, attitudes, possibilités d'action individuelle et collective) dans les **profils professionnels et de formation** ainsi que dans les **programmes-cadres**.

La **culture générale**, qui permet d'élargir le domaine de la formation professionnelle du programme d'études cadre, devra tenir compte des aspects sociétaux et des aspects relatifs à l'éducation au développement durable en particulier.

L'élaboration des **programmes d'études, des directives d'évaluation et des instruments de vérification** devra également répondre à ces exigences. Les expériences acquises et les résultats obtenus doivent être recensés par thèmes dans un recueil de **bonnes pratiques** et rendus accessibles à tous les enseignants, entre autres dans le cadre d'une **formation professionnelle continue**.

Institutions en charge : Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Chambres professionnelles

Horizon : 2012 – 2014

4.1.4. Valorisation de l'éducation à la citoyenneté

Au printemps 2009, le Luxembourg a participé à l'enquête ICCS (International Civic and Citizenship Study), tant en ce qui concerne la partie internationale de l'étude que par le biais d'un questionnaire national (classes de 6^e et de 8^e de l'enseignement post-primaire).

Cette enquête²¹ a pour but d'évaluer dans quelle mesure les jeunes de différents pays sont préparés à assumer leur rôle de citoyen. Dans ce cadre, un test évalue les connaissances et les compétences des adolescents en matière d'éducation politique et citoyenne et des données relatives à leurs attitudes et opinions dans ce domaine sont collectées et analysées. Grâce à des questionnaires destinés aux enseignant(e)s et aux écoles des informations sont recueillies en ce qui concerne les pratiques enseignantes, l'organisation des classes et l'enseignement dispensé, la direction de l'établissement et l'atmosphère dans l'école.

Pendant la dernière législature²², différentes réformes ont été initiées en relation avec l'éducation aux valeurs et l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme (projet Éducation aux valeurs dans le « Neie Lycée », nouveau programme-cadre pour l'éducation morale et sociale de l'enseignement fondamental), ainsi que des projets et des campagnes pédagogiques (entre autres peer-médiation, éducation à la paix, droits des enfants, journée de la mémoire, mission « Abolissons la pauvreté »).

À l'heure actuelle, l'intégration formelle de l'éducation à la citoyenneté dans les curricula scolaires demeure très restreinte et reste limitée à quelques matières, principalement l'éducation sociale et morale, l'instruction civique (limitée à une seule classe de l'enseignement secondaire général), l'éducation civique et sociale, ainsi que la connaissance du monde contemporain (toutes deux limitées à quelques classes de l'enseignement secondaire technique).

Une enquête a été effectuée en 2008 par l'Université du Luxembourg auprès des élèves des classes terminales des lycées afin de connaître leur opinion sur l'enseignement actuel et futur de l'école. L'étude a permis de mettre en évidence le besoin de rattrapage du système scolaire luxembourgeois dans ce domaine (cf. annexe 2).

En référence aux recommandations du Conseil de l'Europe²³, il convient

- ▷ de renforcer le rôle de l'école dans l'éducation à la citoyenneté, dans le cadre des réformes actuelles et futures. L'école est en effet la seule institution de notre société susceptible de toucher l'ensemble des adolescents dans une période de leur vie où se développent et s'affermissent les orientations de valeur. La contribution de l'école peut être augmentée grâce à :
- la prise en considération renforcée des compétences, méthodes et contenus correspondants dans les **curricula** notamment de l'histoire, de la philosophie, des langues, de l'économie et des sciences sociales, ainsi que de la religion et de l'éducation aux valeurs, ou dans le cadre de **projets interdisciplinaires réunissant plusieurs matières** ;
 - le cas échéant, la **création d'une branche spécifique** dans certaines formes ou certains niveaux scolaires ;



- la promotion d'un **développement scolaire participatif** permettant une intégration poussée des élèves, des étudiant(e)s, des enseignant(e)s et éducateurs/trices et des parents dans les processus décisionnels ;
 - des **partenariats entre l'école et des acteurs de la société** (cf. 4.2.3) ;
 - des **offres spécifiques de formation continue** au profit des enseignant(e)s et éducateurs/trices ;
- ▷ sur la base des résultats de l'enquête ICCS, il est proposé d'initier un **débat structuré visant la promotion de l'éducation à la citoyenneté** au niveau formel, non formel et informel avec la participation de l'ensemble des acteurs concernés et intéressés ainsi qu'avec le concours de la société civile.

Institution en charge : Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle en collaboration avec l'Université du Luxembourg

Horizon : 2011 – 2014

4.1.5. Valorisation de l'éducation au développement / de l'éducation globale

Dans le cadre de ses attributions dans le domaine de la sensibilisation de l'opinion publique²⁴, la Direction pour la Coopération au Développement du Ministère des Affaires étrangères applique la stratégie suivante : L'éducation au développement (éducation globale) s'inscrit dans une perspective à long terme et sa mise en œuvre repose principalement sur des organisations de la société civile reconnues officiellement et actives dans le domaine du développement (ONG de développement agréées). La mise en réseau des acteurs en matière d'éducation au développement durable affirmera aux organisations non gouvernementales de développement (ONGD) un nouveau moyen permettant de véhiculer des contenus relatifs au développement à destination des élèves. Un séminaire qui s'est tenu à l'Université du Luxembourg en mars 2009 a confirmé l'important intérêt existant pour une collaboration entre corps enseignant et ONG dans le domaine de l'éducation dans une perspective globale (éducation au développement).

Cette mise en réseau (voir chapitre 2) a notamment comme but, d'une part de mettre en relation les enseignant(e)s des différentes écoles et, d'autre part, d'établir et de faciliter le contact entre les écoles et les acteurs de la société civile possédant des compétences pédagogiques. Cette démarche poursuit plusieurs objectifs :

- ▷ **intégration et responsabilisation de représentants intéressés du personnel enseignant** issus de toutes les écoles de l'enseignement secondaire qui, à leur tour, informent leurs collègues ;²⁵
- ▷ **simplification de l'accès des ONG aux écoles**, par exemple dans le cadre d'actions s'inscrivant dans des projets et des exposés/ateliers ayant pour thème la politique de développement et la solidarité Nord-Sud ;
- ▷ **planification d'activités communes**, telles que les semaines thématiques (par exemple la « Global Education Week » du Conseil de l'Europe) ou la journée nationale de la solidarité ;
- ▷ approfondissement des débats sur la **qualité (et les critères de qualité) de l'éducation au développement** ;
- ▷ **formation et formation continue du personnel enseignant et des collaborateurs des ONG** dans le domaine de l'éducation au développement ;
- ▷ **élaboration de matériel pédagogique** pour l'éducation au développement ;
- ▷ **échange d'idées, d'exemples pratiques probants et de concepts concluants**, ainsi que d'expériences acquises au cours d'activités similaires à l'étranger.

Institution en charge : Ministère des Affaires étrangères, Direction pour la Coopération au Développement, en collaboration avec le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle

Horizon : 2011 – 2014



4.2. Intégration de l'éducation au développement durable dans le développement scolaire

4.2.1. L'éducation au développement durable : moteur du développement scolaire

Selon G. de Haan / D. Harenberg²⁶, l'association des perspectives du développement durable et de celles d'un développement scolaire innovant recèle de nombreuses opportunités pour les deux domaines. Participation, réflexivité, auto-évaluation et auto-organisation, identité régionale et locale – autant d'exemples d'interrelations évidentes. Une école aspirant au développement durable ne peut atteindre ce but qu'en se dotant d'un concept réflexif de l'éducation et d'une autonomie de conception, et en s'ouvrant à son environnement.

Ceci devrait être réalisé par la transposition du cadre légal fixé et en associant tous les acteurs concernés :

* La loi du 25 juin 2004 portant organisation des lycées prévoit une série d'instruments devant permettre aux écoles d'orienter de façon décisive leur propre développement (en accord avec le conseil d'éducation de l'école et, dans certains domaines, le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle).

Il s'agit d'une part de la **charte scolaire**, qui définit le profil que les acteurs souhaitent donner à leur lycée, ainsi que son organisation interne et les relations que l'établissement entretient avec son environnement socio-économique et sa région. D'autre part, chaque lycée est habilité à établir un **projet d'établissement**, définissant les objectifs propres à l'école. Il a pour but de promouvoir les initiatives pédagogiques / éducatives et les activités périscolaires, et d'engager des projets facilitant l'accès des élèves à la vie professionnelle et à la société, ainsi que des initiatives qui, à des fins pédagogiques, développent des activités à caractère économique.

* La nouvelle loi portant organisation de l'enseignement fondamental prévoit l'élaboration et l'adoption par chaque école d'un **plan de réussite scolaire** définissant les objectifs mesurables visés pour une période de quatre ans, ainsi que des instruments correspondants, nécessaires à sa mise en œuvre. Ces plans de réussite scolaire doivent posséder un caractère global, c'est-à-dire qu'ils doivent tenir compte de l'ensemble des aspects de la vie scolaire et être en adéquation avec les conditions-cadres locales.

- ▷ *Les écoles sont appelés à prendre en considération des objectifs et compétences de l'éducation au développement durable dans le cadre de leur développement scolaire, ceci dans le cadre lors de l'élaboration respectivement d'une révision de leur **charte scolaire** ou d'un **projet d'établissement**, ainsi que lors de l'élaboration du **plan de réussite scolaire**.*
- ▷ *L'Agence pour le développement de la qualité de l'enseignement dans les écoles et lycées pourrait fournir de précieux services **d'assistance et de conseil** dans ce contexte.*
- ▷ *Afin de coordonner l'implantation de l'éducation au développement durable, la désignation d'un responsable dans chaque établissement scolaire est à recommander.*

Institution en charge : Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle

Horizon : 2012 – 2014

4.2.2. Les indicateurs de développement durable en tant que critères de qualité pour l'école

L'assurance et la gestion de la qualité gagnent en importance dans la politique d'éducation luxembourgeoise (cf. point précédent). Outre le recensement des niveaux de connaissances et la participation à des tests internationaux, le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle procède, en collaboration avec l'Université du Luxembourg, à une évaluation générale des écoles et de la qualité du système scolaire luxembourgeois.

La nouvelle loi portant réforme du SCRIPT prévoit la création d'une Agence pour le développement de la qualité de l'enseignement dans les écoles et lycées, qui est chargée de conseiller et d'assister les écoles dans le cadre du développement et de l'évaluation de concepts de qualité.

La notion de « qualité de l'école » peut être considérée de plusieurs manières : d'une part, elle concerne l'acquisition de **compétences spécifiques** par les élèves (par exemple la compréhension écrite, l'expression écrite, les compétences



spécifique en matière des mathématiques ou des sciences naturelles), mais également de plus en plus l'acquisition de **compétences clé interdisciplinaires**, rendant nécessaire l'intégration de connaissances et d'aptitudes issues de différentes matières (par exemple compétence relative à la solution de problèmes).

D'autre part, il s'agit également de « critères d'efficacité pédagogique » en relation avec le **climat scolaire** et la **culture scolaire** (par exemple qualité de la cohabitation au sein de l'école, possibilités de participation des élèves et des parents, collaboration au sein du personnel enseignant, formation continue des enseignant(e)s, etc.).

Les indicateurs du développement durable constituent en fait la base de la crédibilité de l'institution scolaire et vis-à-vis de la société et vis-à-vis des parents et de la société.

Dans le cadre du présent projet de stratégie, nous proposons

- ▷ *d'introduire la **durabilité de l'école** en tant que **critère de qualité supplémentaire** – outre les compétences spécifiques et interdisciplinaires et le climat scolaire – et, dans ce cadre, de prendre en considération les compétences face à des développements futurs dans les domaines scientifiques, techniques, écologiques et sociaux ;*
- ▷ *de tenir compte de ces aspects lors de futurs travaux dans le domaine de la **gestion et de l'assurance de la qualité au niveau scolaire**.*

Institution en charge : Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle en collaboration avec l'Université du Luxembourg

Horizon : 2011 – 2014

4.2.3. Ouverture de l'école au monde

Une enquête effectuée auprès des élèves de classes terminales des lycées luxembourgeois afin de connaître leur opinion face à l'enseignement actuel à l'école et les attentes pour l'avenir a mis en évidence la nécessité d'une plus grande ouverture de l'école à la société (cf. annexe 2).

59 % des élèves interrogé(e)s se prononcent pour davantage de visites dans des entreprises, 62 % pour plus de visites dans des institutions sociales (points conseil, hôpitaux, services d'aide aux personnes âgées) et 54 % pour plus de visites dans des organismes de l'État ou des communes. 52 % des sondés déclarent souhaiter plus de sorties de découverte de l'environnement naturel. Enfin, 55 % des élèves souhaitent davantage d'exposés et de débats avec des responsables issus de l'économie, de la politique et de la société civile (par exemple des organisations de protection des droits de l'homme, de protection de l'environnement ou s'engageant pour le Tiers monde).

Le besoin de rattrapage ainsi révélé est confirmé par d'autres résultats de la même enquête : à la question « L'école vous a-t-elle appris comment sont prises les décisions importantes dans l'économie et la politique ? », 30,4 % des élèves répondent par « pas du tout » et 53,8 % par « en partie ». À la question « Avez-vous appris à vous mettre à la place des personnes défavorisées dans notre société ? », 36 % répondent par « pas du tout » et 50,8 % par « en partie ».

L'analyse des curricula scolaires démontre qu'une relation directe et concrète avec la réalité économique, sociale et écologique de la société n'est établie que dans un nombre limité de matières ou de contextes interdisciplinaires.

Il convient, au cours des prochaines années, de combler le fossé existant entre l'école et la société par

- ▷ *la prise en compte des **compétences sociétales** dans le cadre de l'élaboration en cours des socles de compétences ;*
- ▷ *une intégration renforcée du **contexte sociétal** dans les curricula des différentes matières;*
- ▷ *la définition des **priorités correspondantes** dans le cadre des plans de réussite scolaires de l'enseignement fondamental, de la charte scolaire et des projets d'établissement, notamment par le biais d'une participation accrue des élèves, des parents et des enseignants;*
- ▷ *une implémentation de l'idée de **citoyenneté mondiale (agir localement, penser globalement) et comme approche transversale dans les différentes matières et comme éléments de projets d'établissement;***



- ▷ la création de la **marge de manœuvre nécessaire, c'est-à-dire des conditions organisationnelles** dans le cadre des dispositions légales applicables à l'autonomie des écoles et lycées ;
- ▷ la communication des différents **lieux d'apprentissage extrascolaires** envisageables pour chaque niveau scolaire.

Institution en charge : Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle en collaboration avec l'Université du Luxembourg

Horizon : 2011 – 2014

4.2.4. « Mini-entreprises » et développement durable

Une « mini-entreprise » conçue et réalisée par les élèves est un projet scolaire faisant appel à l'esprit d'entreprise, permettant d'acquérir des qualifications clé, telles que sens de la communication, responsabilité, esprit d'initiative, esprit d'entreprise et capacité d'action.

Au Luxembourg a été créé le Forum des Mini-Entreprises et de l'Esprit d'Entreprise, sous la houlette du Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle²⁸. L'objectif de ce forum est de promouvoir l'esprit d'entreprise auprès des jeunes (16 à 25 ans) – de la conception d'un produit à sa vente, en passant par le marketing. Dans le cadre d'un concours annuel, les jeunes entrepreneurs présentent leurs projets à un plus large public et un prix est attribué au meilleur produit. Un jury constitué de représentants d'entreprises et de professeurs de l'enseignement secondaire se réunit à cette occasion pour évaluer les différents projets.

Le concept d'une « mini-entreprise » dans le domaine du développement durable allie continuité économique, préservation de l'équilibre naturel et justice sociale. Le but étant de favoriser le développement d'un esprit d'entreprise et d'une capacité d'action respectueux de critères sociaux et écologiques.

Dans le cadre du présent projet de stratégie, il est proposé

- ▷ **d'intégrer les aspects du développement durable** tant dans le processus d'information en vue de la création d'une mini-entreprise que dans les critères de son évaluation. Il convient de porter une attention particulière à l'approche du projet en matière de gestion des interrelations de l'écologie, de l'économie et du social ;
- ▷ de décerner un **prix spécial, récompensant la meilleure conception et commercialisation d'un produit du point de vue du développement durable**.

Institution en charge : Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle

Horizon : 2011– 2014

4.2.5. Guide « Écoles durables – Écoles de demain »

L'éducation au développement durable constitue un défi pour les écoles étant donné qu'il s'agit d'intégrer le concept « apprendre pour construire le futur » dans le développement scolaire .

Dans le cadre du programme allemand « Transfer-21 – Bildung für eine nachhaltige Entwicklung » (éducation au développement durable), une attention toute particulière a ainsi été portée à l'amélioration de la qualité de l'éducation au développement durable. Un catalogue de critères a ainsi été élaboré, permettant aux écoles de disposer d'une base pour évaluer leurs propres forces et faiblesses en ce qui concerne les différents domaines de l'amélioration de la qualité (par exemple la culture scolaire, l'ouverture de l'école, la gestion de l'école)²⁹. Une assistance pour la réalisation d'audits de développement durable dans les écoles a également été proposée³⁰.

En se basant sur ces travaux, ainsi que sur les critères de qualité élaborés pour les écoles durables dans le cadre du réseau européen Comenius 3 « Développement scolaire par l'éducation à l'environnement »³², un guide correspondant sera créé pour les écoles luxembourgeoises. L'objectif est de montrer dans quelle mesure l'éducation au développement durable peut favoriser le développement scolaire à différents niveaux : pour les élèves, les enseignant(e)s, les directions et les communes / régions.



- ▷ Le guide comportera notamment des **critères de qualité** pour
 - les processus d'enseignement et d'apprentissage (méthodes d'enseignement et d'apprentissage, orientation vers l'avenir et l'action, développement de valeurs, participation, contenus des cours) ;
 - les lignes directrices de l'école et son organisation (gestion de l'école, climat scolaire) ;
 - les relations entretenues par l'école avec son environnement (coopération avec la commune / la région, réseaux et partenariats).
- ▷ Le guide pourra servir de base pour une **adaptation locale spécifique** dans le cadre d'un processus du développement scolaire : ceci n'est possible qu'avec la **participation active de tous les acteurs de l'école**.
- ▷ Le guide sera présenté (avec des exemples de bonne pratique) à tous les intéressés dans le cadre d'un **séminaire de multiplicateurs**.

Institution en charge : Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle en collaboration avec l'Université du Luxembourg

Horizon : 2012-2013

4.2.6. Label « École durable – École de demain »

Une distinction pour des écoles afin de récompenser des efforts particuliers dans le domaine de l'éducation au développement durable constitue un moyen efficace, d'une part pour favoriser l'intégration de ce domaine dans le développement scolaire, et d'autre part pour mettre en évidence l'engagement de l'école en matière de développement durable par rapport au public.

Un exemple d'un tel label est « The sustainable school award »³³, attribué par la « National Agency for School Improvement » suédoise. L'attribution s'effectue sur la base d'une évaluation globale (« whole school approach ») et en appliquant des critères spécifiques, entre autres dans les domaines suivants : organisation de l'école, méthodes d'enseignement et contenus.

- ▷ Afin d'offrir une **incitation** à l'intégration de l'éducation au développement durable dans les écoles et de promouvoir les **compétences d'avenir des enfants et des adolescents**, un label officiel « École durable – École de demain » sera créé. Les établissements scolaires ainsi que les maisons relais pourront s'y porter candidats et présenter des projets. Des labels existants (comme p.ex. le label « fair-trade ») pourront en faire partie intégrante.
- ▷ Les **critères d'évaluation** en vue de l'attribution du label seront basés sur le guide « Écoles durables – Écoles de demain ».
- ▷ Les projets récompensés seront présentés sur Internet en tant qu'**exemples de bonnes pratiques** et, dans le cadre du travail en réseau, pourront servir de base pour la suite du déploiement de l'éducation au développement durable.

Institution en charge : Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, en collaboration avec les Ministères de l'Environnement, de la Famille et de la Coopération

Horizon : 2013 – 2014

4.3. Mesures en vue du développement durable à l'Université du Luxembourg

Au printemps 2009, l'Université du Luxembourg a instauré un **plan d'action stratégique « Développement durable à l'Université du Luxembourg »**. Le nouveau plan quadriennal (2010 – 2013) de l'Université englobera ce plan d'action.

La mise en œuvre de ce plan d'action sera assurée par un bureau de coordination nouvellement créé ainsi que par un groupe de travail (réunissant des représentants des 3 facultés).³⁴



L'Université du Luxembourg est membre de l'« International Sustainable Campus Network (ISCN) », un réseau d'universités faisant office de modèles et de laboratoires pour une utilisation durable des ressources, une cohabitation sociale au sein des campus et une conception durable des universités.

Le plan d'action comporte, entre autres, les **mesures suivantes pour la création d'une université durable** :

- ▷ Amélioration du mode de fonctionnement interne, de la gestion et des processus de planification :
 - élaboration et mise en œuvre de concepts de développement durable sur les sites existants et futurs (le futur site Esch/Belval par exemple), d'une part au niveau de l'efficacité énergétique, de la gestion des déchets et du recyclage, de la certification écologique de bâtiments, de la mobilité durable, des accès sans obstacle, de la politique pour la promotion de l'égalité hommes-femmes et de la diversité, ainsi que, d'autre part, au niveau des achats (par exemple produits du commerce équitable) ;
 - intégration d'étudiant(e)s dans des projets de recherche relatifs à l'aménagement et le fonctionnement durables des campus universitaires (entre autres en matière d'énergie et de mobilité) ;
 - intégration de la dimension durable dans la stratégie générale de l'université ;
 - promotion de processus participatifs au sein de l'université et/ou avec des acteurs externes ;
- ▷ **Intégration renforcée au niveau de l'enseignement et de la recherche** :
 - élaboration de trois cours interfacultaires dans le domaine du développement durable (*Science et changements environnementaux globaux, Responsabilité de la science, Responsabilité sociale et écologique des entreprises*) et intégration des aspects du développement durable dans les cours existants des différentes facultés ;
 - amélioration de la communication en ce qui concerne la recherche existante dans le domaine du développement durable ;
 - identification des possibilités de coopération en matière de recherche entre les trois facultés de l'université.
- ▷ **Cohésion sociale et engagement sociétal dans le cadre du développement durable** :
 - amélioration des liens entre enseignement et pratique (*ouverture des cours interfacultaires prévus à la formation continue, liaison avec des stages, promotion du débat relatif au rôle de la science dans la société*) ;
 - collaboration de l'université aux processus participatifs relatifs aux questions sociétales et à leur solution (*avec les acteurs de l'économie et de la politique, les ONG et les citoyen(ne)s*) ;
 - amélioration de la communication concernant les structures et projets de l'université et création de forums d'échanges entre l'université et les acteurs de la société ;
 - étude des possibilités de promotion du développement durable dans les pays du Sud grâce à des programmes d'échanges.



5. Intégration de l'EDD dans la formation continue

5.1. Offres de formation continue pour enseignant(e)s et éducateurs/trices

Le cadre prévu pour la formation continue des éducateurs/trices, des enseignant(e)s des lycées et lycées techniques peut être décrit de la manière suivante :

- L'instruction ministérielle du 25 juillet 2008 concernant l'organisation des lycées stipule une durée de formation continue d'au moins 8 heures par an pour le personnel enseignant. Cette formation continue peut s'inscrire dans le cadre de l'offre du SCRIPT ou être organisée en interne.
- La nouvelle loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental prévoit que le Ministère doit veiller à assurer la formation continue du personnel intervenant par des offres régulières proposées, si possible, en dehors des heures de classe. Les domaines prioritaires de la formation continue sont fixés sur une base annuelle, tout comme les unités de formation continue obligatoires. L'initiative d'une formation continue peut être prise au sein d'une école ou de plusieurs écoles (notamment dans le cadre d'un plan de réussite scolaire), au niveau d'un ou de plusieurs arrondissement(s) d'inspection ou au niveau national. La participation par l'enseignant(e) à des activités de formation continue peut être comptabilisée pour l'obtention d'un certificat de perfectionnement ainsi que d'autres certificats ou diplômes.

L'Institut de formation continue du personnel enseignant et éducatif des écoles et des lycées (SCRIPT) coordonne les offres de formation continue au niveau du système scolaire. Ces offres s'adressent à l'ensemble des personnels enseignants et psycho-socio-éducatifs de toutes les formes et niveaux scolaires, ainsi qu'aux membres des directions des lycées et de l'inspection de l'enseignement fondamental, formateurs/trices, membres de groupes de travail, commissions nationales des programmes et groupes de projet. Les trois domaines proposés dans le cadre de la formation continue sont le développement organisationnel, le développement de l'enseignement et le développement personnel.

- En ce qui concerne la formation continue des employés du secteur social et des soins, la convention collective prévoit que la formation continue effectuée sur demande de l'employeur doit être comptabilisée en tant qu'heures de travail. Le personnel peut participer à toute autre forme de formation professionnelle continue après accord préalable de l'employeur. Dans ce cas, les heures prestées dans le cadre de la formation continue sont comptabilisées selon des dispositions propres à chaque employeur. Ce dernier est toutefois tenu d'accorder un minimum de 8 heures par an – pour un employé à temps plein – à des fins de formation continue (ou 16 heures sur deux ans). Certaines dispositions spécifiques s'appliquent en outre à la formation continue dans le cadre de l'avancement conditionné.

Dans le secteur social et des soins, il n'existe pas d'offre coordonnée ; seule l'homologation de la formation continue dans le cadre de l'avancement conditionné est soumise à une commission d'homologation (UFOCOR).

En ce qui concerne la formation des enseignant(e)s et des éducateurs/trices, force est de constater qu'à l'heure actuelle, l'offre en matière de cours spécifiques relatifs aux objectifs, compétences et contenus de l'éducation au développement durable reste encore limitée pour tous les niveaux. L'offre et l'incitation à participer à ce genre d'événements doivent par conséquent être considérablement améliorées.

- ▷ *Au cours des prochaines années, le **programme annuel du SCRIPT** pourrait proposer des cours généraux et spécifiques à certains groupes cibles dans le domaine de l'éducation au développement durable. Doivent en particulier être considérées : les offres de cours en rapport avec l'éducation globale, l'éducation à la citoyenneté, la réalisation de projets interdisciplinaires et l'intégration de l'EDD dans des domaines spécifiques (comme l'économie, les sciences naturelles).*
- ▷ ***Un séminaire national de promotion des « écoles durables »** pourra mettre en évidence la relation existante entre l'éducation au développement durable et le développement scolaire et permettre la transmission des bases théoriques et pratiques (exemple de bonnes pratiques) en ce qui concerne les critères de qualité d'une école durable.*



- ▷ Sur la base d'un guide « **Éducation au développement durable dans le cadre de la prise en charge des enfants** » (à élaborer) et en collaboration avec les institutions des maisons relais, une formation des multiplicateurs pourrait être proposée.
- ▷ Des séminaires spécifiques pourraient promouvoir **des méthodes innovatrices du point de vue du développement scolaire**, par exemple : « mini-entreprises pour le développement durable », « projets scolaires à l'école fondamentale », « école et région »...
- ▷ Un **soutien spécifique voire un « coaching » des écoles et/ou des groupes de projet**, par exemple dans le cadre des plans de réussite scolaire ou des projets d'établissement, pourrait être assuré par le centre de compétences (proposé) en matière d'éducation au développement durable.

Institutions en charge : Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Ministère de la Famille et de l'Intégration, institutions du secteur social et des soins

Horizon : 2012 – 2014

5.2. Offres de formation continue dans la fonction publique

Le projet du nouveau plan national de développement durable³⁵ constate – en relation avec la mise en œuvre de la stratégie de développement durable – l'absence au niveau administratif de l'État et des communes d'un processus de « capacity building », donc l'absence de transmission du concept de développement durable et des approches transversales en découlant. Celles-ci doivent être mises en œuvre par le biais de processus administratifs moins orientés sur les attributions spécifiques de chaque administration et davantage orientés sur la résolution de problèmes.

L'objectif qualitatif dans ce domaine doit être une gouvernance cohérente en matière de développement durable ; cela concerne entre autres la coordination, la communication, la participation et la transparence.

L'**Institut national d'administration publique**³⁶ pourrait jouer un rôle majeur dans ce contexte. La vocation de cet institut est d'assurer la formation professionnelle du personnel de la fonction publique, des établissements publics de l'État et des communes et syndicats communaux. Ceci concerne aussi bien la formation au cours du stage ou du service provisoire que la formation continue.

Afin d'accentuer et de promouvoir le développement ciblé de compétences clé dans la fonction publique, l'Institut propose à l'heure actuelle des cycles de formation orientés sur les compétences dans certains domaines et s'adressant à toutes les catégories de personnel. Chaque administration dispose d'un délégué, chargé de la collaboration avec l'Institut.

L'offre de formation continue est diversifiée et comprend des cours dans les domaines suivants : communication, développement personnel, organisation, administration et droit, technologies de l'information, aspects européens et internationaux et gestion de projets.

- ▷ Dans le cadre des **efforts de réforme de l'Institut national**, les **exigences d'une gouvernance cohérente au sens du développement durable** devraient être davantage prises en considération, notamment en ce qui concerne une meilleure concertation entre les ministères (participation de tous les ministères concernés par une problématique, concertation des mesures), l'intégration des intérêts économiques, sociaux et écologiques ou la prise en compte des effets à court, moyen et à long terme de projets grâce à une évaluation précoce des conséquences (« Integrated Assessment ») et la recherche de synergies.
- ▷ Les **cycles de compétences actuels et futurs**, ainsi que les **contenus et méthodes correspondants de la formation et de la formation continue** devraient être examinés en vue d'une éventuelle intégration des aspects liés à l'éducation au développement durable, ceci notamment en ce qui concerne les aspects suivants :
 - communication avec les citoyen(ne)s (par exemple, droits des citoyen(ne)s sur la base de la Convention d'Aarhus) ;
 - principes de la participation citoyenne, organisation et animation de différentes formes de participation citoyenne ;



- mise en œuvre des orientations fondamentales du développement durable au niveau des administrations ;
- achats publics durables ;
- ...

Institution en charge : Institut national d'administration publique

Horizon : 2012 – 2014

5.3. Apprentissage tout au long de la vie : promouvoir les offres dans la formation des adultes

Aujourd'hui, l'apprentissage est mondialement considéré comme un processus continu, accompagnant toute l'existence (apprentissage tout au long de la vie). La réforme de la politique de formation continue luxembourgeoise, qui s'appuie sur le programme de travail européen « Education et Formation 2010 », tient d'ailleurs compte de ces considérations. Chaque citoyen a ainsi le droit de solliciter les services du système éducatif afin de rafraîchir ou de développer ses compétences professionnelles.

* Des structures, telles que l'*Institut National pour le développement de la Formation Professionnelle Continue (INFPC)*, ont été créées et développées afin de transposer les nouvelles lois. Le processus de conseil mis en place au profit des entreprises pouvant prétendre à une aide financière de l'État à hauteur de 14,5 % pour la formation continue de leurs collaborateurs/trices a rencontré un large écho.³⁷ Le portail Internet créé par l'INFPC www.lifelong-learning.lu regroupe et met en réseau les diverses offres de formation continue. De plus, ce portail contient des informations importantes sur le programme « Lifelong Learning », diffusées sous la forme d'un agenda et d'actualités, et passe en revue les aides de l'État (congé individuel de formation, congé linguistique, etc.).

L'objectif de l'Observatoire de la formation créé par l'INFPC est d'aider à orienter les stratégies politiques et privées dans le domaine de l'apprentissage tout au long de la vie.

* Le *Cadre européen des certifications (CEC) pour l'éducation et la formation tout au long de la vie*³⁸, instauré en 2008, garantit la reconnaissance des résultats obtenus dans le cadre de la formation continue et améliore ainsi la mobilité des apprentis et des travailleurs.

* D'un point de vue général, les droits des apprenants³⁹ ont été largement renforcés – ce qui peut être considéré comme un progrès au sens de l'éducation au développement durable.

À l'heure actuelle, l'EDD est absente en tant que telle des programmes de cours, aucun concept correspondant n'ayant été développé. Différents organismes proposent néanmoins – notamment dans le domaine de la qualification professionnelle – des offres de formation continue s'adressant aux personnes travaillant dans le domaine de la protection de l'environnement ou du climat, ou dans celui de la culture d'entreprise (« Gender & Diversity »), ce qui correspond au moins en partie à une formation au développement durable.

- ▷ *Dans le cadre du présent projet de stratégie, nous proposons dans un premier temps de visualiser l'état actuel de la situation dans le domaine de l'offre de formation. Des exemples (nationaux et étrangers) de bonnes pratiques pourraient démontrer les spécificités de l'approche EDD et ainsi permettre de sensibiliser les prestataires à ce nouveau paradigme.*
- ▷ *Une démarche innovante – et conforme au Cadre des certifications européen – serait d'examiner la possibilité d'une définition et d'une reconnaissance des qualifications acquises dans le domaine du développement durable (par exemple les compétences acquises au cours d'engagements bénévoles).*

Institutions en charge : Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, INFPC

Horizon : 2012 – 2014



5.4. Offres de formation continue des entreprises et Chambres professionnelles

Au Luxembourg, l'apprentissage des adultes s'effectue principalement au sein des entreprises ou au niveau de l'interface entre entreprises et services de formation continue des chambres professionnelles (Chambre de Commerce, Chambre des Métiers, Chambre des Salariés). Les Chambres, tout comme un nombre croissant de petites, moyennes et grandes entreprises, sont sensibles au concept de développement durable. Les technologies de protection du climat, la gestion des ressources, l'information sur les activités de développement durable, les thèmes « Gender & Diversity » et « Corporate Social Responsibility » (responsabilité sociale des entreprises), sont autant de possibilités permettant aux entreprises de s'engager sur la voie du développement durable. Pour assembler ces différentes facettes en une politique d'entreprise globale, il est nécessaire d'intégrer l'EDD à tous les niveaux hiérarchiques et pour tous les groupes cibles

- ▷ *Les Chambres professionnelles peuvent contribuer à **intégrer le concept de développement durable dans l'ensemble de leur politique de formation**, de la formation des apprentis aux ateliers destinés au management. Ceci serait bien entendu un processus sur le long terme, qui devrait commencer par la sensibilisation des commissions de programmes et des enseignant(e)s.*
- ▷ *Les Chambres pourraient également donner des impulsions au niveau de la **communication avec le public** (initiatives, concours, Internet et matériel imprimé), ce qui aurait des répercussions sur les pratiques des entreprises.*
- ▷ *Le **label « Social et égalité des chances professionnelles »**, qui sera décerné par l'Institut national pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises à partir de 2010, fera l'objet d'une communication en tant qu'exemple de bonne pratique dans le cadre de la stratégie et illustrera le processus d'apprentissage de la société.*

Institutions en charge : Chambre de Commerce, Chambre des Métiers, Chambre des Salariés, Institut national pour le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises, Ministères de la Famille, de l'Économie et des Classes Moyennes

Horizon : 2012 – 2014

5.5. Formation continue au développement durable : le rôle de l'Université du Luxembourg

Actuellement, l'Université propose un stage de formation continue en cours d'emploi d'un an dans le domaine de l'Aménagement du Territoire, traitant également les principaux aspects de l'aménagement durable du territoire au Luxembourg. Groupe cible : les collaborateurs/trices des administrations communales, bureaux d'études, administrations d'État, sociétés de développement, fédérations, etc.

À l'avenir, l'Université du Luxembourg proposera trois cours interfacultaires dans le domaine du développement durable :

- Science et changements environnementaux globaux
 - Responsabilité de la science
 - Responsabilité sociale et écologique des entreprises
- ▷ Ces cours interfacultaires relatifs au développement durable seront accessibles à tous les travailleurs dans le cadre de la formation continue.

5.6. Offres de formation continue et programmes de sensibilisation émanant d'organisations non gouvernementales

Les organisations non gouvernementales actives dans les relations Nord-Sud, l'environnement et le domaine social ont été pendant de nombreuses années – par le biais de leurs conférences, événements et actions de formation continue – les principales instigatrices de l'éducation à l'environnement et au développement durable au Luxembourg.

C'est d'ailleurs en grande partie grâce à elles que la discussion relative au développement durable a été entamée au sein de la société luxembourgeoise. Dans le cadre de la stratégie pour l'éducation au développement durable, ces organisations jouent un rôle important : elles établissent un pont avec la société civile et les forces vives des différentes couches de la population et possèdent énormément d'expertise, de créativité et de discernement. Elles se caractérisent en outre par un fort potentiel en ce qui concerne leur engagement sociétal. Leur participation active à l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie constitue simultanément la garantie d'une approche « bottom up ».

L'évolution de la société exerce une grande influence, même sur les organisations non gouvernementales : l'engagement de nombreux/ses citoyen(ne)s dans des mouvements sociétaux est désormais souvent orienté vers un objectif ou vers un projet précis et s'exerce dans un cadre temporaire limité. Un accompagnement professionnel est donc devenu impératif pour rendre possibles les activités bénévoles et pour les promouvoir durablement, et ceci est également valable pour le travail auprès des jeunes.

- ▷ *Afin de garantir la mise en place de programmes de formation (continue) et de sensibilisation orientés selon des objectifs précis, les institutions de formation agréées des organisations non gouvernementales actives dans les relations Nord-Sud et dans les domaines de l'environnement et du social devraient bénéficier tant d'un **soutien financier** (par exemple pour des centres de documentation ou des campagnes d'information) que d'un **soutien en personnel** de la part de l'État (mise à disposition partielle de personnel pédagogique);*

Une intégration de la collaboration des ONG dans la démarche pédagogique d'établissements scolaires sera favorisée.





6. Intégration de l'éducation au développement durable dans l'éducation non formelle

6.1. Offres dans les maisons relais

Le Règlement grand-ducal du 20 juillet 2005 définit l'activité des maisons relais en tant qu'institutions d'accueil temporaire sans hébergement d'enfants de 3 mois à 12 ans et énonce les critères d'agrément de ces institutions.

Les prestations de ces institutions comprennent par exemple la restauration ou encore des activités socio-éducatives. Peuvent également être proposés des services d'appui individuel, des activités récréatives à caractère instructif ou culturel pour les enfants et leurs familles, ainsi que des animations intergénérationnelles et interculturelles.

En 2010, 116 communes étaient dotées de maisons relais, ce qui représente 305 unités pour environ 24 000 enfants dans un total de 96 communes. L'introduction effectuée des chèques services accueil, octroyant à chaque enfant le droit à un accueil gratuit limité dans une structure agréée (selon disponibilité des places), entraînera au cours des prochaines années une forte augmentation du nombre d'enfants accueillis par ces institutions.

Le développement du nombre d'institutions d'accueil génère de nouvelles opportunités de collaboration entre les acteurs scolaires et para/extrascolaires en ce qui concerne l'éducation, qu'elle soit orientée vers le quotidien ou vers l'avenir. L'application d'indicateurs du développement durable au niveau de la construction, du fonctionnement et des processus de décision constituent en fait la base de la crédibilité d'une maison relais en la matière vis-à-vis et des parents et de la société.

- ▷ *Les expériences acquises dans d'autres pays suggèrent qu'il est nécessaire d'élaborer un **guide** pour l'intégration des aspects de l'EDD dans les prestations proposées par les maisons relais. Ce guide pourrait être réalisé par les ministères compétents, en collaboration avec les institutions, organismes et praticiens concernés tout en bénéficiant des conseils d'experts étrangers. Les formes de collaboration entre les écoles et les maisons relais devraient faire également l'objet d'un tel guide.*
- ▷ *Dans le cadre de **projets pilotes**, le guide pourrait être mis à l'essai et être complété en se basant sur la pratique de l'accueil des enfants, et grâce à la coopération avec l'école et des partenaires extrascolaires notamment par voie de partenariat et par recours à des intervenants à titre bénévole.*
- ▷ *Les éducateurs/trices doivent avoir la possibilité, dans le cadre d'une **formation de multiplicateurs**, d'acquérir des qualifications dans le domaine « Éducation au développement durable dans l'accueil d'enfants ».*
- ▷ *Les expériences acquises et les résultats obtenus pourraient être répertoriés par thèmes dans un recueil de **bonnes pratiques** et mis à la disposition de tous les acteurs.*
- ▷ *À l'issue de ces travaux préliminaires, l'obligation de prendre en considération ces aspects doit être consignée dans les **conventions conclues** avec les institutions concernées.*

Institutions en charge : Ministère de la Famille et de l'Intégration, Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, institutions des maisons relais

Horizon : 2011 – 2013

6.2. Initiatives au niveau de la politique de la jeunesse

Les structures et priorités de la politique de la jeunesse au Luxembourg offrent toute une série d'opportunités permettant de promouvoir encore davantage l'éducation au développement durable au niveau non formel.⁴⁰

La vocation du Service national de la Jeunesse – sous la houlette du ministère compétent pour la jeunesse – est de contribuer à la mise en œuvre de la politique de la jeunesse, par le biais de l'information, du conseil et du soutien des jeunes et des acteurs impliqués dans le travail auprès de ceux-ci.

L'intégration renforcée des objectifs, méthodes et contenus de l'éducation au développement durable devrait être



débatte au cours d'un **processus de discussion réunissant les acteurs compétents**. Il conviendrait alors également d'accorder une attention particulière aux **formes de communication spécifiques aux groupes cibles**.

Dans le contexte d'une stratégie nationale, les instruments suivants semblent particulièrement importants :

La plateforme Internet www.youth.lu : en 2009, cette plateforme d'information dénombrait quelque 670 000 visiteurs (avec les pages rattachées, comme par exemple www.youthnet.lu). Elle constitue un médium idéal pour renforcer l'information sur des projets dans le domaine du développement durable auxquels peuvent participer les jeunes et associations de jeunes. Les jeunes peuvent d'ailleurs également utiliser cette plateforme pour présenter leurs propres initiatives.

- ▷ **Le Service volontaire pour les jeunes** : en plus du service volontaire d'orientation (qui a pour principale vocation d'orienter les jeunes quittant le système scolaire sans qualification) et du service volontaire européen (qui permet à des jeunes d'effectuer un service volontaire dans le cadre de projets à l'étranger), a été créé en 2009 le service volontaire de coopération. Celui-ci a été développé en collaboration entre le Service national de la jeunesse, la Direction de la Coopération du Ministère des Affaires étrangères et le Cercle des ONG et doit, dans un premier temps, passer par une phase pilote avant de faire l'objet d'une plus large communication.
- ▷ **La formation des animateurs et aide-animateurs** : cette forme d'éducation non formelle (en dehors de l'école) est mise à profit par les jeunes qui souhaitent assumer des responsabilités dans le cadre de l'animation ou de la réalisation d'activités récréatives par le biais du Service national de la jeunesse, des fédérations de jeunes, des communes ou d'autres organisations / institutions. Il convient ici également de mentionner les institutions agréées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration pour la mise en œuvre de programmes de formation et de formation continue pour les jeunes, comme le Service d'Assistance aux Formations et Animateurs Bénévoles (S.A.F.A.B.), le Service Formation FNEL (SFF), la Conférence Générale de la Jeunesse Luxembourgeoise (CGJL asbl) ainsi que la Centrale des Auberges de Jeunesse Luxembourgeoises (CAJL).
- ▷ **Les Maisons des Jeunes (activités décentralisées)** : la collaboration entre le Service national de la jeunesse et les acteurs locaux (comme par exemple les quelque 60 maisons des jeunes) ainsi que le suivi des jeunes qui effectuent un service volontaire d'orientation sont chapeautés par des antennes régionales.

Institutions en charge : Ministère de la Famille et de l'Intégration, Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, institutions des maisons relais

Horizon : 2012 – 2014

6.3. Réseau d'institutions pédagogiques extrascolaires

Il existe toute une série d'institutions extrascolaires s'adressant à des classes scolaires ou à d'autres groupes de visiteurs. Parmi ces établissements peuvent être principalement cités les centres du Service national de la jeunesse (notamment le Centre Hollenfels), ainsi que la Base nautique Lultzhausen et le nouveau centre situé à Hosingen. Le travail pédagogique qui y est entrepris n'a pas de rapport formel avec les priorités poursuivies par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle.

Exemple « Centre Hollenfels » : Hollenfels accueille depuis 1975 des **classes scolaires et des associations de jeunes** dans le cadre de l'éducation à la nature et à l'environnement. Depuis 1995 on y travaille également dans le domaine de l'éducation au développement durable. Les nouveaux concepts de l'EDD y sont abordés depuis 2002 et en 2005 l'orientation pédagogique du Centre a été formellement modifiée pour répondre aux thèmes et concepts méthodologiques de l'EDD. Depuis 1975, l'autorité responsable du Centre changeait en fonction des orientations de la politique de la jeunesse. Le Centre et son objectif éducationnel sont, depuis 2009, étroitement associés à la nouvelle loi sur la jeunesse et au domaine de compétence du Service National de la Jeunesse (Ministère de la Famille et de l'Intégration).



Le personnel enseignant travaillant dans le domaine pédagogique au sein du Centre Hollenfels est détaché par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle. L'équipe en place se charge de l'accueil des classes, développe de nouveaux modules, intègre de nouveaux domaines thématiques relatifs à l'EDD, crée le matériel didactique et propose, en collaboration avec le SCRIPT, des formations continues.

Il est proposé

- ▷ de **créer une interface entre les diverses institutions extrascolaires et le système scolaire** et, dans le cadre d'un processus de discussion ouvert, d'envisager une intégration plus étroite dans la politique éducationnelle ;
- ▷ le cas échéant, de **fixer formellement les modalités d'une telle coopération** ;
- ▷ de **consolider l'orientation actuelle du Centre Hollenfels** et de développer l'étendue des thématiques qui y sont abordées, de renforcer l'intégration du Centre en tant que **prestataire proposant des formations et formations continues de multiplicateurs**, et de l'utiliser en tant que « **laboratoire** » pour l'éducation au développement durable.

Institutions en charge : Ministère de la Famille et de l'Intégration, Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, responsables des institutions extrascolaires

Horizon : 2012 – 2014

6.4. Éducation à l'environnement et éducation au développement durable

La sensibilisation et l'éducation à la protection de la nature et de l'environnement sont des composantes importantes de l'éducation au développement durable et devraient également être étendues à d'autres domaines, tels que le tourisme, l'aménagement du territoire, le développement rural, l'éducation et la formation.

La compréhension des ressources mises à notre disposition par la nature et leur surexploitation et des effets de l'activité humaine sur la biodiversité ainsi que l'information et la sensibilisation pour une consommation plus responsable et durable sont des éléments importants contribuant au changement vers un style de vie durable. Le Plan National de Protection de la Nature (2007–2011) définit des approches relatives aux sujets suivants :

6.4.1 Plateforme « Éducation à la nature et à l'environnement »

Afin de garantir l'échange d'informations et d'expériences, la coordination des nombreux acteurs actifs dans ce domaine est prise en charge par une plateforme commune. Cette démarche s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan National de Protection de la Nature (PNPN) 2007 – 2011⁴¹.

- ▷ Les missions de cette plateforme sont les suivantes :
 - **Coordination et coopération entre les différents acteurs** dans le domaine de la sensibilisation et de l'éducation à la protection de l'environnement.
 - **Collecte, diffusion et mise à disposition d'informations** relatives au milieu naturel et à la protection de la nature et de l'environnement – en adéquation avec les caractéristiques des différents groupes cibles, notamment l'âge et l'environnement social ou professionnel.
 - **Élaboration de matériel de travail de grande qualité et de supports de formation et de formation continue**, par exemple au profit des agriculteurs, des sylviculteurs, des responsables communaux, des animateurs et éducateurs professionnels et bénévoles ; est également prévue la sensibilisation des jeunes et des multiplicateurs potentiels dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement (entre autres, « Naturformatioun », anc. « Guide Nature », boîte à outils pour une « consommation durable »).
 - **Création d'un réseau réunissant les infrastructures existantes aux niveaux national, régional et local** dans le domaine de l'EDD.

Institutions en charge : Département de l'Environnement du Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, institutions et organisations non gouvernementales engagées dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement

Horizon : 2007 – 2011 (ensuite révision du PNPN, évaluation et pérennisation – développement)

6.4.2. Centres d'accueil et l'éducation au développement durable

Les centres d'accueil de l'Administration de la Nature et des Forêts sont, de par leur création et orientation, très différents, mais possèdent quelques dénominateurs communs. Leurs offres s'adressent principalement à un public général, à des classes scolaires et aux personnes intéressées par la nature.

- ▷ La qualité des offres doit être élevée et ces dernières doivent être conformes aux critères de l'éducation au développement durable (cf. 2.3).

À cette fin, les infrastructures existantes et prévues doivent être dotées d'un concept correspondant et disposer de suffisamment de personnel formé de façon adéquate et des moyens financiers nécessaires pour garantir la transposition du concept dans leur offre.

Institution en charge : Département de l'Environnement du Ministère du Développement Durable et des Infrastructures

Horizon : 2007 – 2011 (ensuite révision du PNPN, évaluation et pérennisation – développement)

6.4.3 Programme « Nature pour tous »

- ▷ Élaboration d'une banque de données commune, dotée d'un calendrier public répertoriant les activités dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement.

Institutions en charge : Département de l'Environnement du Ministère du Développement durable et des Infrastructures, Administration forestière, en collaboration avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration et le Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SNJ, MNHNL)

Horizon : 2009 – 2011 (ensuite révision du PNPN, évaluation et pérennisation – développement)



7. Éducation informelle

Selon la Commission européenne, le terme d'« éducation informelle » désigne toute forme d'apprentissage dans notre quotidien, que ce soit sur le lieu de travail, dans le cercle familial ou pendant les loisirs. Les objectifs de l'apprentissage, sa durée ou sa promotion ne sont pas structurés, et cette forme d'éducation ne mène généralement pas à une quelconque certification. L'éducation informelle peut être ciblée, ce qui dans la majorité des cas n'est toutefois pas intentionnel – donc plutôt fortuit⁴².

Notre « société de loisirs », notamment dans le cadre de l'actuelle « culture événementielle », est caractérisée par un intérêt croissant du public pour des manifestations ludico-éducatives pendant les loisirs.⁴³ Dans le cadre d'une stratégie pour l'EDD, une sensibilisation des fournisseurs de telles offres pourrait être entreprise, notamment au niveau des institutions actives dans le domaine de la nature et de la culture ainsi que les musées en tout genre.

Au regard de l'objectif de la politique de l'éducation tout au long de la vie, l'on constate une importante nécessité d'agir au niveau des adultes, car « à l'âge adulte, l'apprentissage peut et doit principalement s'effectuer pendant les loisirs ».⁴⁴

Mais il convient à ce titre également d'accorder une attention particulière aux enfants et adolescents qui ne sont pas en mesure de s'épanouir pleinement au sein du système scolaire. Des activités ludiques et de projets basés sur des formes d'expression créatives peuvent encourager et soutenir ces jeunes dans leur développement personnel, ce qui est l'un des objectifs de l'EDD. Les services pédagogiques des institutions culturelles proposent un vaste éventail de programmes actifs et créatifs s'adressant aux enfants. Les objectifs de l'EDD pourraient toutefois conférer une nouvelle orientation à une partie de ces programmes et intéresser de nouveaux groupes cibles.

La sensibilisation des fournisseurs de tels services dans le cadre de la Décennie constitue la base pour lancer un processus de discussion relatif à l'intégration de l'éducation informelle dans la stratégie. Cela concerne notamment

- ▷ **Les musées d'État ou communaux** : création d'une compétence en matière d'EDD par la formation des services pédagogiques et des guides des musées. Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en réseau les sites de formation (notamment par le biais de plateformes Internet) afin d'organiser des ateliers communs et, éventuellement, de développer un concept pour un « programme commun pour le développement durable ».
- ▷ **Les théâtres et autres sites proposant des manifestations culturelles** : établissement de contacts et de coopérations pour l'organisation de manifestations ; les sites culturels en tant que lieux de représentation pour des « produits » créatifs ayant trait à l'EDD (pièces de théâtre, œuvres musicales, œuvres d'art, danse, etc.).
- ▷ **Les médias / Internet** : le centre de compétences et les experts en nouveaux médias pourraient développer des concepts innovants en collaboration avec les acteurs concernés.
- ▷ **Le portail EDD** offre à tous les organismes actifs dans le domaine de l'éducation informelle un espace pour se présenter et faire de la relation publique.

Institutions en charge : musées, théâtres, etc., Université, centre de compétences, table ronde d'experts
Horizon : 2011 – 2014





8. Accompagnement scientifique, évaluation et transfert

8.1 Accompagnement scientifique de la mise en œuvre

Durant la mise en œuvre, chercheurs et praticiens travaillent ensemble, à tous les niveaux du système éducatif, dans le cadre d'une coopération scientifique transdisciplinaire. Cette coopération est bénéfique tant pour les scientifiques que pour les praticien(ne)s.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'éducation pour un développement durable, il s'agit principalement de garantir l'**assurance qualité pendant la phase de lancement**. Ceci peut être atteint par

- ▷ *des activités de « capacity building » et de coaching (compétences des enseignant(e)s) ;*
- ▷ *l'accompagnement scientifique de l'élaboration des concepts et action-recherche (par exemple « École durable », formation continue en entreprise, intégration en entreprise dans le cadre de « gender & diversity ») ;*
- ▷ *recueil et publication d'exemples de bonnes pratiques.*

Institutions en charge : Université, INFPC, centre de compétences, table ronde d'experts

Horizon : 2010 – 2014

8.2. Recherche et innovation

La **recherche transdisciplinaire** pourrait se consacrer davantage à l'éducation au développement durable, par exemple dans le cadre de projets existants ou de travaux académiques, par le biais de participations à des projets de recherche internationaux et d'échanges au niveau des réseaux scientifiques (participation à des conférences).

Les axes principaux envisageables sont (entre autres) :

- ▷ *développement de concepts et action-recherche, notamment dans le domaine « École durable » ;*
- ▷ *transfert des résultats issus de la recherche en matière de durabilité vers l'éducation au développement durable ;*
- ▷ *recherche-transfert dans le domaine de l'EDD au Luxembourg / études de réception (acceptation vs obstacles à la réception) ;*
- ▷ *offres de formation continue au profit des enseignant(e)s.*

Institutions en charge : Université du Luxembourg, centre de compétences

Horizon : 2010 – 2015

8.3. Monitoring et évaluation

L'objectif du monitoring et de l'évaluation est de fournir une **assurance qualité cyclique** (planification, mise en œuvre, contrôle, amélioration) pour l'éducation au développement durable au Luxembourg (à tous les niveaux du système d'éducation).

Les mesures suivantes peuvent contribuer à recenser l'état de l'art et à l'évaluer :

- ▷ *Rapport au Conseil de Gouvernement (état des lieux quantitatif et qualitatif).*
- ▷ *Évaluation sur la base d'indicateurs (qui seront optimisés continuellement par le biais de réseaux internationaux). Pourraient être concernés : l'intégration de l'éducation au développement durable dans les programmes d'études, les offres de formation et formation continue, les incitations et mesures de promotion pour des activités d'éducation non formelle et informelle, le nombre et la qualité des projets*



scolaires en collaboration avec des partenaires (extrascolaires), la disponibilité de matériel didactique pour les cours, etc.

- ▷ *Évaluation du développement scolaire, de la formation professionnelle, de la formation continue et de l'apprentissage des adultes.*
- ▷ *Évaluation de l'évolution de la compréhension du développement durable (recherche des effets, recherche qualitative).*
- ▷ *État des lieux en ce qui concerne l'attitude, le comportement, les connaissances et les attentes des élèves (étude corollaire à l'issue de la Décennie des Nations Unies).*

Institutions en charge : Université, futur Observatoire de l'INFPC

Horizon : 2010 – 2015





9. Intégration structurelle de l'EDD au niveau politique et administratif

9.1. Création d'un centre de compétences

La mise en œuvre d'une stratégie nationale requiert des ressources en vue du travail de coordination qui, en étroite collaboration avec tous les acteurs, est chargée d'assurer la transposition opérationnelle des actions et projets planifiés. Un accompagnement d'actions et de projets est d'autre part souhaitable.

- ▷ À cette fin, et en référence aux « *Regional centres of Expertise on Education for sustainable development* » soutenus par l'UNESCO, la création d'une cellule de compétences est à envisager pour la durée de la Décennie des Nations Unies. Celle-ci pourrait être créée auprès de l'Université du Luxembourg, ou en collaboration avec cette dernière et d'autres partenaires, et sous la tutelle du comité interministériel, être chargé des missions suivantes (entre autres) :
 - accompagnement spécialisé d'actions et de projets ;
 - assurance qualité lors de la mise en œuvre de la stratégie ;
 - élaboration de mesures de soutien méthodologiques et relatives au contenu dans le secteur de l'éducation ;
 - collaboration avec les instances de coordination équivalentes dans d'autres pays ;
 - coopération internationale (notamment au sein de la Grande Région) ;
 - coopération en matière de recherche et d'éducation ;
 - financement de projets par des capitaux tiers.

9.2. Promotion d'une perception positive par la population

9.2.1. Développement d'une stratégie de communication pour la durée de la Décennie des Nations Unies

La Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable 2005–2014 a été proclamée (entre autres) pour améliorer la perception de l'EDD au niveau politique, des médias et du grand public – et soutenir les différents acteurs dans leur travail. Les bilans établis à mi-parcours de la Décennie des Nations Unies à l'étranger témoignent de l'efficacité de cette approche et démontrent son bon fonctionnement dans de nombreux pays. Le Luxembourg peut bénéficier de ces expériences, notamment en planifiant des mesures s'étant révélées efficaces dans ses pays voisins.

Les limites entre EDD et communication en matière de développement durable au sens du « social marketing pour un développement durable » sont en outre diffuses, les projets d'EDD se déroulent souvent en public et s'apparentent à des campagnes. Un processus d'amplification réciproque est de plus souvent notable entre l'action – la réaction des médias – et la motivation pour organiser d'autres actions.

La stratégie de communication à établir pour la phase de lancement devrait intégrer les éléments suivants :

- ▷ développement d'une devise et/ou d'un logo ;
- ▷ élaboration de formes et moyens de communication spécifiques aux groupes cibles ;
- ▷ recherche de partenariats médiatiques (journaux, stations de radio, chaînes de télévision locales) ;
- ▷ déroulement planifié des manifestations successives : conférence de lancement / concours – couverture de l'événement par les médias ;
- ▷ campagne de sensibilisation – campagne publique dans les médias en relation avec style de vie et développement durable – ainsi que des expositions (qu'il sera par la suite également possible de mettre en œuvre de façon décentralisée) ;



- ▷ *matériel d'information (guide) au profit des acteurs communaux, par exemple des communes, des écoles, des associations, des structures régionales, des artisans, des maisons relais.*

Institution en charge : comité interministériel « Éducation au développement durable »

9.2.2. Création et entretien de structures de communication durables pour l'EDD

La stratégie de communication à établir pour la durée de la Décennie des NU devrait comporter les éléments suivants (entre autres) :

- ▷ *rédaction d'une newsletter/d'un magazine (électronique) ;*
- ▷ *création et entretien d'un réseau d'information;*
- ▷ *mise à disposition de moyens pour des spots publicitaires, des manifestations et des campagnes;*
- ▷ *l'accompagnement et / ou l'évaluation pédagogique et scientifique de projets (sur demande).*

La motivation continue des acteurs (anciens et nouveaux) par le biais de distinctions publiques, de manifestations, de reportages relatant des moments de réussite et de portraits dans les médias (situation win-win), est indispensable pour pérenniser le processus sur plusieurs années.

Institution en charge : comité interministériel « Éducation au développement durable »

Horizon : 2011 – 2014

9.3. Mise à disposition de moyens budgétaires pour la mise en œuvre de la stratégie

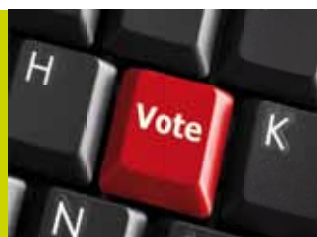
La mise en œuvre d'un certain nombre d'actions et d'initiatives peut être financée dans le cadre du budget annuel régulier des différents acteurs (ministères, administrations, institutions). Les **synergies avec les structures et instruments existants** doivent ici être exploitées de façon optimale.

Certaines **mesures transversales et/ou spécifiques** au cours de la **période 2011– 2014** nécessiteront toutefois des **financements publics spéciaux**.

Ceci est notamment valable pour

- la création et l'administration du portail Internet ;
- l'organisation de réseaux et de séminaires ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication ;
- l'accompagnement spécialisé de la mise en œuvre par des expert(e)s ;
- l'engagement matériel et en partie personnel de l'instance de coordination (centre de compétences) ;
- ...

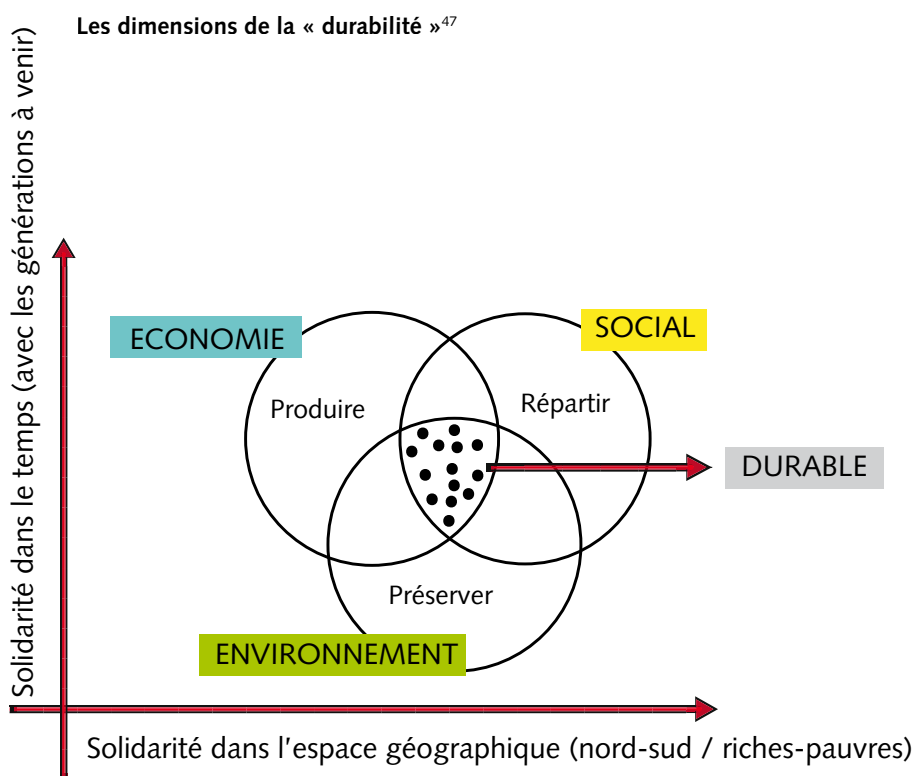
Nous proposons d'élaborer un **plan pluriannuel de financement** pour la mise en œuvre de la stratégie et de l'intégrer au budget annuel.



L'éducation comme facteur clé pour un développement durable

Le plan nationale pour un développement durable du Luxembourg stipule : « *Le concept du développement durable doit créer une synergie nouvelle et harmonisée entre le développement socio-économique et la protection des ressources naturelles et de l'environnement afin de répondre aux besoins des générations actuelles, sans compromettre les chances des générations à venir* ». ⁴⁶

Tout le potentiel d'innovation politique (globale) du concept de développement durable est condensé dans ces quelques lignes : l'abandon d'une approche sectorielle – ici l'environnement, l'économie, les préoccupations socioculturelles – au profit d'une méthode adaptant la définition d'un problème, les objectifs et les stratégies à la complexité globale d'une problématique. Il s'agit en outre d'anticiper les développements futurs et d'examiner nos actions actuelles à la lumière de la responsabilité que nous portons pour leurs éventuelles répercussions globales. Ainsi, les aspects éthiques jouent également un rôle fondamental pour la planification de l'avenir. Le développement durable, en tant que concept normatif, a su s'imposer au cours des 20 dernières années depuis sa présentation par la Commission Brundtland et jouit désormais d'une reconnaissance et d'une approbation mondiale.





1. Durabilité et développement durable

Le terme « développement durable » qualifie une nouvelle méthode de pensée et d'approche, cependant, il trouve son origine dans un mot vieux de plus de 200 ans : « durabilité ». À l'époque, et au vu de l'exploitation sauvage des forêts d'Europe centrale, ce terme qualifiait l'exigence rationnelle de n'exploiter les ressources vivantes que dans la mesure où celles-ci étaient capables de se reconstituer naturellement.

Le Rapport Brundtland, présenté en 1987, proposait une conception plus large de la durabilité : elle désigne désormais un **objectif à atteindre**⁴⁸, tenant compte – outre de l'utilisation responsable des ressources – de la justice sociale, tant entre les générations actuelles et futures, qu'entre Nord et Sud, hommes et femmes, ainsi que dans toute autre situation où des êtres humains sont défavorisés. La durabilité constitue donc somme toute une nouvelle idée régulatrice (au même titre que la liberté ou la justice), qui s'oppose en de nombreux points aux normes prédominantes, normes qui ont plongé la société mondiale dans un état de non-durabilité.

Le développement durable – un projet sociétal

Le premier mot du terme « développement durable » (Sustainable Development) souligne que le développement durable est un **processus**. La voie est longue pour atteindre l'objectif – l'adoption d'un style de vie durable – mais le processus même pour y parvenir revêt en soi une importance capitale (« la voie est le but »). Le développement durable est un projet sociétal, impliquant un processus d'apprentissage et de recherche collectif, et dont les possibilités de mise en œuvre sont nombreuses : règles, champs d'action et indicateurs ont été formulés afin de servir de base pour les stratégies régionales, nationales et internationales.

Précisons que l'ébauche du processus est évidente : la plus grande **participation** possible **de toutes les couches de la population** et des personnes concernées spécifiquement par certaines mesures doit apporter au processus toute l'expérience et la créativité de la population, et doit en outre permettre à cette dernière d'expérimenter la pratique démocratique et de mieux accepter le développement durable.

Plan national pour un développement durable (novembre 2010)

Principes de base :

1. maintien d'une qualité de vie et d'un niveau de développement humain élevés pour la population résidant et travaillant au Luxembourg ; épanouissement personnel par une liberté « responsabilisante » ;
2. respect des droits écologiques, sociaux et culturels des générations futures et des autres nations de la planète (responsabilités intemporelle et internationale) ;
3. respect des limites écologiques et de la capacité régénératrice de la nature lors de l'usage des ressources naturelles à notre disposition ;
4. défense de la cohésion sociale grâce à l'équité et à la solidarité ;
5. préservation de la prospérité économique par le développement d'une économie porteuse d'avenir, grâce à la diversification et aux innovations socio-écologiques.

Objectifs de qualité :

1. Protection de la biodiversité, conservation et exploitation durable des ressources naturelles
2. Consommation et production durables
3. Développement durable de l'organisation spatiale ; construction, logement et travail durables
4. Protection du climat : limitation des effets du changement climatique et de ses coûts pour la société et l'environnement (mitigation and adaptation)
5. Découplage entre croissance économique et demande de transport
6. Plein-emploi, Occupation des travailleurs plus âgés
7. Éviter – réduire la précarisation
8. Accès à une protection sociale équitable et efficace (garantir des conditions de vie dignes)



9. Intégration des concitoyens non luxembourgeois et des frontaliers
10. Garantir la santé et une meilleure qualité de vie, en promouvant la santé physique et psychique ainsi qu'une meilleure protection contre les risques menaçant la santé
11. Sécuriser l'économie face aux crises, garantir la compétitivité, diversification économique
12. Viabilité des finances publiques
13. Contributions à l'éradication de la pauvreté au niveau mondial
14. Promotion d'un développement durable global
15. Augmentation du niveau de formation et de qualification
16. Formation au développement durable
17. Egalité hommes-femmes
18. Cohérence de la politique et mise en place d'une politique intégrée (Good Governance)

Les indicateurs en tant qu'instruments de mesure pour un développement durable

Indicateurs environnementaux, économiques et sociaux

L'intégration du principe de justice (justice entre et au sein des générations) fait de la durabilité et du développement durable des objectifs normatifs, c'est-à-dire qu'ils reposent sur des considérations éthiques.⁴⁹ La décision d'assumer des responsabilités pour le futur de la planète et d'aspirer à la justice entre les hommes appartient à certains individus ou à des systèmes sociétaux.⁵⁰ Les connaissances, les valeurs et les comportements sont les facteurs importants à la base de ces décisions et dépendent de l'environnement social et culturel de chacun. L'éducation joue dès lors un rôle fondamental.

2. L'éducation au développement durable – une amorce mondiale

Le développement durable est possible et nécessaire à tous les échelons de la société. Sa mise en œuvre dépend toutefois de la disposition individuelle et collective à remettre en question des modèles de pensée et des schémas comportementaux non adéquats et à se sentir responsable des développements futurs. À l'heure actuelle, seule une minorité de la population mondiale semble y être disposée ou en mesure de le faire.

Le rôle déterminant que joue l'éducation dans cette évolution nécessaire des mentalités a été décrit dès 1992, à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Il a pourtant fallu attendre plus de 10 ans pour que l'appel lancé à Rio aux politiciens en charge de l'éducation à travers le monde soit suivi de mesures concrètes, à savoir la proclamation à Johannesburg, en 2002, de la décennie des Nations Unies pour l'éducation au développement durable 2005 – 2014. Sous la coordination de l'UNESCO⁵¹ a été créé un réseau mondial réunissant tous les acteurs s'employant à faire connaître les défis spécifiques posés par l'éducation au développement durable (EDD) et à l'intégrer dans les systèmes éducatifs de leurs pays respectifs. À cet égard, de nombreux pays ont élaboré des stratégies nationales ayant pour but de promouvoir ce projet et de rendre possible une approche coordonnée et participative. Le Luxembourg, grâce au présent plan d'action, se joint à ce mouvement international.

3. L'éducation au développement durable – quelle est la plus-value?

L'approche de l'éducation au développement durable est considérée comme un changement de paradigme par rapport à l'éducation à l'environnement. Ce qui voudrait dire que l'EDD est bien plus qu'un simple développement de celle-ci. Mais en quoi consistent les particularités de l'EDD ? Quelle est la plus-value ?

3.1. Un changement de paradigme

L'éducation au développement durable se caractérise par un **élargissement** et un **changement de la perspective**. Tout comme le développement durable intègre les facteurs écologiques, économiques et socioculturels, établit leurs relations réciproques dans un système interactif et recherche des solutions (concepts) interdisciplinaires, l'EDD impose une éducation transversale, capable de révéler les interactions entre les humains et leur environnement et de saisir la complexité des dynamiques locales et globales (mondialisation, réchauffement climatique, conflits culturels).



L'EDD se **concentre sur les possibilités d'action en vue de changements nécessaires** et s'abstient de présenter des scénarios pessimistes, sans toutefois dissimuler les risques à l'échelle globale. Elle thématise néanmoins la façon de **gérer l'incertitude** avec laquelle nous appréhendons l'avenir. L'EDD a également pour tâche délicate d'encourager l'action, alors même que nous ne sommes pas en mesure d'évaluer pleinement toutes les conséquences de nos décisions.⁵²

Ce sont cette incertitude dans le domaine des connaissances, la vitesse avec laquelle des connaissances deviennent caduques qui, parmi de nombreuses autres raisons, sont responsables de l'orientation de l'EDD : favoriser l'acquisition d'aptitudes permettant de s'adapter à de nouvelles situations, et non celle de connaissances pures en tant que telles. Sous le terme de « compétences », ces aptitudes acquièrent désormais une importance déterminante, que ce soit d'un point de vue général ou dans les débats relatifs à l'éducation (voir ci-après).

L'éducation au développement durable n'est certes pas neutre. Elle s'investit en faveur de **valeurs** telles que la démocratie, les droits de l'homme, le droit à l'éducation (la formation) et la protection des ressources naturelles. Cette approche signifie un retour à la thématisation des valeurs dans le processus éducationnel, ce qui rejoint d'ailleurs les efforts de réforme entrepris actuellement dans la politique d'éducation luxembourgeoise.

En résumé, l'éducation au développement durable constitue la **transition**

- **d'une pensée linéaire vers la perception des interactions et de la complexité ;**
- **d'une description pessimiste des problèmes vers un potentiel positif d'actions possibles ;**
- **de la transmission de connaissances vers l'acquisition de compétences ;**
- **de la neutralité idéelle vers la transmission de valeurs (par exemple la démocratie, l'égalité des chances) ;**
- **d'un concept éducationnel orienté vers le passé vers une approche qui relève les défis sociétaux et mondiaux.**

L'éducation au développement durable fait souffler un vent nouveau sur le système éducatif, car la fusion de nombreux points de vue différents n'est souvent possible que dans le cadre de coopérations entre les institutions et organismes, de la mise en réseau des acteurs et de la création de ponts entre la théorie et la pratique.

3.2. Un apprentissage pour la vie

L'éducation au développement durable n'est pas limitée à certains groupes cibles, elle concerne tout un chacun – de l'enfant en âge préscolaire, en passant par les personnes souhaitant acquérir une qualification professionnelle, jusqu'aux décideurs des entreprises et du monde de la politique.

Un nouveau concept éducationnel est principalement défini par ses objectifs, ses principes didactiques et ses méthodes. Les objectifs de l'EDD sont multiples et ont été esquissés ci-avant : il s'agit de percevoir la complexité des problèmes au niveau mondial/local, d'établir un lien avec sa propre vie et de rechercher et de mettre en œuvre des solutions. L'EDD a des objectifs très ambitieux. Pour les atteindre, elle doit dans un premier temps considérer les apprenants dans leur cadre de vie habituel puis, au cours d'une seconde étape, se concentrer sur lesdits objectifs, tels que la réduction des émissions de CO₂ ou la protection de la nature. La principale nouveauté par rapport à ses précurseurs (éducation à la nature et à l'environnement ou encore éducation à la citoyenneté) réside donc dans sa focalisation sur l'apprenant.

3.2.1. Le développement de la personnalité

L'éducation au développement durable accorde une importance prépondérante à la fortification de la personnalité : aucun développement durable n'est possible sans le concours de citoyens et de citoyennes attentifs, motivés, critiques et dynamiques. Seules les personnes qui sont en mesure de gérer leur propre vie (ou qui bénéficient d'un soutien en ce sens) sont capables de voir plus loin que leur propre horizon et de considérer les conséquences de leurs actes sur l'environnement, sur la société et sur les générations à venir. L'ambition est de soutenir le développement de la personnalité des apprenants par le biais d'une nouvelle culture du respect, inculquée par les établissements d'éducation et par la transmission de compétences correspondantes.

De par son orientation sur les compétences, l'EDD s'intègre parfaitement dans l'important processus de réforme concernant de nombreux systèmes éducatifs à travers le monde et qui vise à modifier la priorité accordée à l'« input » et à l'« output » dans le cadre de l'éducation.



3.2.2. Quelles sont les compétences requises pour façonner l'avenir ?

Tout comme dans l'ensemble du système éducatif, un débat animé entre les experts de l'EDD s'est développé pour déterminer quelles sont les compétences spécifiques devant être acquises dans le cadre de l'EDD. Ces discussions ont généré une multitude de propositions. Basée sur une synthèse des approches internationales⁵³ et en tenant compte des définitions établies pour le système éducatif luxembourgeois, l'intégration des spécificités suivantes est proposée dans le cadre du plan d'action luxembourgeois :

Compétences devant être développées par le biais de l'EDD :

Discerner – Comprendre

(acquérir des connaissances interdisciplinaires, discerner la complexité, pensée systémique)

Réfléchir

(classer les informations, développer la pensée critique basée sur des valeurs, prendre position)

Agir (compétence créatrice)

(agir avec assurance, développer des initiatives, faire preuve d'un engagement citoyen)

L'ensemble de compétences « **Discerner – Comprendre** » indique qu'il est dans un premier temps nécessaire de développer la compréhension de la problématique de la non-durabilité de notre société (discerner) et ensuite de comprendre l'interaction et la complexité des phénomènes qu'il est nécessaire de considérer dans le cadre du développement durable. Le développement d'un mode de pensée systémique, dépassant le cadre des simples connaissances est ici recherché.

Le terme « **Réfléchir** » fait référence à l'aptitude à la pensée critique. La faculté de classer des informations, des observations et des expériences de façon autonome repose obligatoirement sur un mode de conduite et sur des valeurs existants.

Le troisième ensemble de compétences concerne la faculté d'agir et d'intervenir (« **Agir** »). De Haan/Harenberg ont pour cela développé le terme de « compétence créatrice »⁵⁴

3.2.3. Nouvelle culture d'apprentissage : les principes didactiques et les méthodes de l'EDD

Basés sur les nouveaux objectifs éducationnels de l'EDD, les projets de transposition didactique sont conçus pour permettre la transmission des compétences décrites ci-avant ; ils diffèrent par conséquent de leurs prédécesseurs en de nombreux points. Le principe didactique d'une « **orientation à la vision d'un avenir souhaitable** »⁵⁵ par exemple, atteste d'une approche positive, de l'espoir que, si l'humanité le souhaite vraiment, elle est en mesure de résoudre les problèmes, et de la volonté d'encourager l'apprenant. Le développement de la confiance en soi, la motivation de l'apprenant à assumer des responsabilités et à développer des initiatives ne peuvent être atteints que par une conception participative des processus éducationnels. Cette approche nécessite un investissement en temps plus important qu'un enseignement classique et la nouvelle orientation vers les compétences implique l'apparition d'une nouvelle culture d'apprentissage.

Les principes éprouvés issus de l'éducation à l'environnement, tels que l'« apprentissage par la découverte » restent bien entendu valables.

Principes didactiques :

- **Examiner la vision d'un avenir souhaitable**
Les scénarios positifs et les solutions sont favorisés, sans dissimulation des problèmes
- **Pouvoir agir et réfléchir**
Acquérir une compétence à la réflexion en réfléchissant collectivement aux expériences issues de l'enseignement et de la vie quotidienne



- **Découvrir des phénomènes**
- Laisser observer, octroyer du temps pour des phases de travail expérimental
- Établir les interrelations
- Les projets interdisciplinaires permettent de percevoir les interrelations
- Se servir du monde vécu
- Prendre appui sur le quotidien pour aborder les thèmes (consommation, santé, etc.)
- **Exercer la participation**
Apprendre la démocratie, proposer des activités participatives à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement d'éducation

L'éventail de méthodes découle directement de ces principes didactiques : toutes les formes d'apprentissage susceptibles de favoriser l'acquisition autonome, de générer des opportunités créatives et de développer la pensée critique ou les compétences sociétales sont adaptées à l'EDD.

Sont particulièrement importantes **les méthodes permettant**

- **de percevoir, de comprendre et de représenter des faits complexes et interagissant** : par des techniques de visualisation, l'évaluation, la pondération et la mise en évidence des interactions ;
- **de recueillir les opinions au sein d'un groupe et les synthétiser** : méthodes du consensus, méthodes de la communication conflictuelle;
- **de travailler dans des groupes importants et hétérogènes** : Open Space, World Café et interventions dans des groupes importants ;
- de faciliter l'**examen réfléchi et conscient de projets d'avenir souhaitables et possibles** : méthodes de la conférence prospective, méthode des scénarios.⁵⁶

3.2.4. Les thèmes : complexes et proches de la vie

Le choix d'un enseignement orienté sur les compétences crée une certaine liberté de manœuvre quant à la sélection des sujets d'enseignement et des contenus mis en œuvre pour atteindre les compétences souhaitées. Le concept de développement durable ne permet a priori pas l'élaboration d'un cadre thématique imposé : il est possible de transmettre des sujets d'enseignement très différents et d'intégrer des processus privés ou sociaux esquissant une société du développement durable.

Le choix des sujets ne doit toutefois pas être arbitraire, mais plutôt répondre à des critères découlant du concept du développement durable et des principes didactiques correspondants : par exemple **l'interrelation des dimensions économiques, écologiques et socioculturelles, les contextes locaux et globaux, l'orientation vers l'avenir**. Il est indispensable d'établir un rapport (actuel et futur) avec le monde vécu de l'apprenant et avec les conditions-cadres sociales.⁵⁷

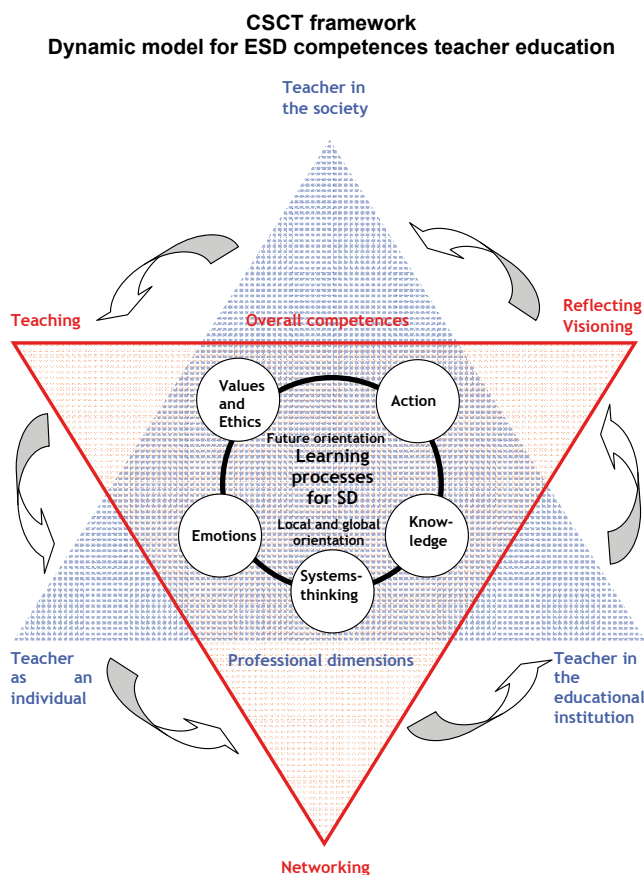
De plus, il ne s'agit pas « d'ajouter » des contenus « additionnels » relatifs à l'EDD à ceux existant déjà, mais plutôt d'ancrer l'idée du développement durable en tant que **concept intégratif et intégrateur**. Ceci implique de traiter de façon **interdisciplinaire** certains thèmes qui jusqu'à présent l'étaient dans des domaines différents, en fonction de la matière (par exemple l'éducation à l'environnement, l'éducation dans une perspective globale, la promotion de la santé, l'éducation à la citoyenneté et à l'économie, l'éducation relative aux droits de l'homme).

Les domaines à traiter de manière interdisciplinaire sont par exemple : comportements de consommation et styles de vie, gestion durable, diversité culturelle, biodiversité et protection des ressources, énergie et protection du climat, changement environnemental global, mobilité et transports, protection de la nature et utilisation des sols, agriculture et alimentation, développement global – une planète, santé et qualité de vie, participation citoyenne et « good governance », structures et évolutions démographiques, pauvreté et protection sociale, paix et conflits, démocratie et droits de l'homme, coopération en matière de développement.

4. Lifelong Learning : les compétences EDD pour les enseignant(e)s

L'éducation au développement durable représente une nouvelle culture d'apprentissage qu'il n'est pas possible de mettre en œuvre du jour au lendemain sans avoir procédé à certains changements au niveau des établissements d'éducation. Outre les adaptations de l'infrastructure (par exemple l'adoption de concepts d'économie d'énergie, de politiques d'achats durables, de la vente de produits issus du commerce équitable et de concepts de mobilité),

qui soulignent de façon évidente l'importance attribuée au développement durable, ce sont bien entendu les enseignant(e)s qui jouent un rôle fondamental. Dans le cadre du projet ENSI soutenu par l'UE, un profil de compétences pour les enseignant(e)s reposant sur les compétences DeSeCo a été élaboré.⁵⁸ Il comporte cinq domaines de compétences et intègre l'apprentissage tout au long de la vie en tant que modèle dynamique.



Il convient d'ajouter que, dans le contexte de l'EDD et dans le cadre d'une politique de « gender mainstreaming »⁵⁹, il est nécessaire de compléter le profil de compétences des enseignant(e)s par une composante relative à l'égalité entre hommes et femmes. Outre le fait que la culture d'apprentissage de l'EDD requiert la mise en œuvre d'une didactique tenant compte de l'aspect « gender », il existe une multitude d'interrelations entre la construction sociale du genre et la (non) durabilité – ce qui implique une thématization de cet aspect.⁶⁰

Sans des programmes de formation continue au profit des enseignant(e)s des écoles et des universités, dans la formation professionnelle et dans les entreprises, musées et autres lieux d'apprentissage extrascolaires, l'EDD ne pourra pas être mise en œuvre. La « vision d'un avenir souhaitable » (voir ci-dessus) dépasse toutefois largement le cadre de la formation de certain(e)s enseignant(e)s ou même d'équipes : elle implique que l'école, dans son ensemble, soit une « organisation apprenante » dont l'orientation doit être conforme au concept de développement durable.

Profil de compétences pour les enseignant(e)s

5. La vision : écoles durables – universités durables – entreprises durables

Ce qui est ici décrit sous le terme de vision n'est pas une utopie : des précurseurs – directeurs/trices d'écoles soutenu(e)s par leurs corps enseignants, élèves et parents, directions d'universités et personnalités de l'entrepreneuriat – ont démontré qu'il est possible, grâce à un processus d'apprentissage de plusieurs années, de s'engager dans la voie du développement durable. Ces précurseurs échangent leurs expériences au sein de réseaux internationaux⁶¹ et les mettent à la disposition des personnes intéressées par le biais de diverses publications. Les distinctions, prix et certifications sont des instruments importants en vue de garantir qu'une partie plus large du public prenne connaissance de ces avancées et pour générer un effet boule de neige.

6. L'éducation au développement durable en tant que moteur pour des innovations dans le domaine de l'éducation

L'éducation au développement durable – telle qu'elle se caractérise par ses objectifs éducationnels (orientation vers les compétences), ses principes didactiques et ses méthodes – n'est pas seulement intégrable aux débats pédagogiques et initiatives de politique d'éducation actuels. De par son potentiel d'intégration faisant suite à une décision politique et grâce à ses impulsions pratiques, elle est en mesure de renforcer et d'accélérer les principaux processus d'innovation dans le domaine de l'éducation en Europe.⁶²



Nachhaltige Entwicklung aus der Sicht von Jugendlichen: Kurz gefasste Darstellung einer Studie in den Abschlussklassen der Luxemburger Sekundarschulen

1. Zielsetzungen und Fragestellungen der Erhebung

Ziel der im Jahre 2008 durchgeführten Studie war es, Bildungsstand und -voraussetzungen der Jugendlichen zu Fragen der nachhaltigen Entwicklung - gegen Ende ihres Sekundarschulbesuches - zu erfassen. Damit sollte eine Orientierungsgrundlage für die Optimierung der entsprechenden schulischen Bildungsangebote geschaffen werden. Die Studie wurde von der Universität Luxemburg (Forschungseinheiten EMACS und INSIDE) in Zusammenarbeit mit dem Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle durchgeführt und ist insofern als Beitrag zur UN-Dekade „Bildung für nachhaltige Entwicklung“ (BNE) zu verstehen, die eine weitere Verankerung der BNE in den nationalen Bildungssystemen zum Ziel hat.

BNE hat die Funktion, BürgerInnen zu motivieren und zu befähigen, sich an einer nachhaltigen Entwicklung zu beteiligen (vgl. Rost, 2002; Rost, Lauströer, & Raak, 2003). Eine solche Beteiligung schliesst nachhaltiges Handeln des Einzelnen in der Privatsphäre (z.B. Energiesparen, Kauf von Fair-Trade Produkten) ebenso ein wie dessen nachhaltiges Handeln im öffentlich-politischen Raum (z.B. Demonstration für Klimaschutz) bzw. zusammen mit anderen (z.B. Engagement in einer Gruppe oder Organisation). Die Studie konzentrierte sich dementsprechend auf drei zentrale Fragestellungen.

1.1. Wie steht es mit der Motivation, dem Wissen, den Kompetenzen und dem tatsächlichen Verhalten von Jugendlichen?

Im Einzelnen sollte geklärt werden,

- (1) in welchem Maße sich die Jugendlichen für nachhaltigkeitsbezogene Themen interessieren,
- (2) wie wichtig ihnen die klassischen Nachhaltigkeitsziele in den Bereichen Ökologie, Ökonomie, Soziales und politische Partizipation sind,
- (3) in welchem Grad sie sich wegen Nachhaltigkeitsproblemen Sorgen machen,
- (4) auf welche Lösungswege für die Nachhaltigkeitsprobleme die Jugendlichen hoffen und
- (5) wie sehr sie glauben, mit ihrem Verhalten etwas zur Verwirklichung der Nachhaltigkeitsziele beitragen zu können

Des Weiteren sollte untersucht werden,

- (6) wie es mit dem grundlegenden Wissen sowie der System-, Bewertungs- und Handlungskompetenz der Jugendlichen im Bereich „Klimawandel“ bestellt ist und
- (7) inwieweit sich die Jugendlichen in der privaten oder öffentlichen Sphäre nachhaltig verhalten bzw. sich für eine nachhaltige Entwicklung in Gruppen oder Organisationen regelmäßig engagieren.

1.2. Welche Rolle spielen spezifische Merkmale der Jugendlichen, des Elternhauses und des Bildungsweges?

Die Studie sollte auch klären, inwieweit sich Subgruppen von Jugendlichen hinsichtlich der Motivation und dem nachhaltigen Verhalten unterscheiden: Schüler vs. Schülerinnen, Schüler aus unterschiedlichem Elternhaus (bzgl. Bildung, Migrationshintergrund) sowie aus unterschiedlichem Schultyp (ES vs. EST) bzw. Sektionen / Divisionen (z.B. Naturwissenschaft vs. Sprachen vs. Wirtschaft).



1.3. Wie schätzen SchülerInnen den bisherigen Schulunterricht ein? Was erwarten sie für den Unterricht der Zukunft?

Ein weiteres Ziel der Studie bestand darin, die Aufgeschlossenheit der Jugendlichen für Bildungsangebote zu nachhaltiger Entwicklung abzuschätzen. Hierzu wurden Beurteilungen des bisherigen Schulunterrichts durch die Jugendlichen ebenso erfasst wie ihre Erwartungen an den künftigen Schulunterricht und zwar jeweils soweit dies aus Sicht der Bildung für nachhaltige Entwicklung relevant ist. Dies erfolgte bzgl. der Wissensinhalte und Kompetenzen sowie der Unterrichtsmethoden.

2. Methode

Die Zielgruppe der Erhebung bildeten die Jugendlichen aus den Abschlussklassen des Enseignement secondaire classique (ES) und des Enseignement secondaire technique (EST) in den beiden Zweigen „régime technique“ (RT) und „régime de la formation de techniciens“ (RFT). In die Stichprobe wurden 827 Schülerinnen und Schüler (53.9 % weiblich, 46.1 % männlich) einbezogen. Ihre Zusammensetzung stimmte mit der der Zielpopulation weitgehend überein. SchülerInnen aus allen Sektionen des ES und aus fast allen Divisionen der beiden Zweige des EST waren repräsentiert. Sie kamen aus öffentlichen und privaten Lyzeen aller Teilregionen Luxemburgs. Die Erhebung wurde in standardisierter Form computergestützt mit der TAO-Plattform (Testing Assisté par Ordinateur) realisiert.

3. Ergebnisse

Im Folgenden werden zentrale Ergebnisse der Studie zusammenfassend dargestellt.

3.1. Interesse und Motivation zur Beteiligung an nachhaltiger Entwicklung

- Ökologische Themen, fanden das meiste Interesse, gefolgt von Fragen der sozialen Nachhaltigkeit (z.B. Nord-Süd-Gerechtigkeit). Das Interesse an Politik war am schwächsten.
- Die Mehrzahl der SchülerInnen schätzte die zentralen *Nachhaltigkeitsziele* als persönlich wichtig oder sehr wichtig ein. Ökologische Ziele standen an der Spitze, gefolgt von sozialen und ökonomischen Zielen. Deutliches Schlusslicht bildete die politische Partizipation.
- Bei den Zukunftssorgen führten solche wegen ökologischer Probleme. Es folgten soziale Sorgen, z.B. Sorgen um Entwicklungsländer und - mit größerem Abstand - Angst vor Entwicklungsländern.
- Die *größte Hoffnung der Jugendlichen* richtete sich auf wissenschaftlich-technische Lösungen, die geringste auf eine Änderung des Lebensstil in den Industrieländern.
- Als am wirksamsten wurde eigenes nachhaltiges *Handeln in der Privatsphäre* eingeschätzt, während eigenes Handeln in der *öffentlich-politischen Sphäre* (z.B. Demonstration, Unterschriftenaktion) als weniger wirksam angesehen wurde.

3.2. Wissen und Kompetenzen zur Beteiligung an nachhaltiger Entwicklung

Das Wissen und die Kompetenzen der Jugendlichen wurden vor allem am Beispiel des Klimawandels und des Klimaschutzes untersucht.

- *Systemwissen und Systemkompetenz*: Physikalische Aspekte des Klimawandels wurden überwiegend richtig erkannt, während ökonomische und soziale Ursachen bzw. Folgen eher übersehen wurden. Klimawandel wurde irrtümlicherweise auch mit anderen von Menschen verursachten Problemen (z.B. Ozonloch) und Naturkatastrophen (z.B. Tsunami) in Verbindung gebracht. Der Vernetzungsgrad des Denkens war gering.
- *Bewertungskompetenz*: Bei der Bewertung von Klimaschutzmaßnahmen wurde oft nur ein Aspekt der Nachhaltigkeit (z.B. Ökologie) berücksichtigt, manchmal auch zwei Aspekte (z.B. Ökologie, Ökonomie), äußerst selten jedoch alle drei Aspekte (Ökologie, Ökonomie, Soziales).



- *Handlungskompetenz*: Sie erstreckte sich ganz überwiegend auf die Privatsphäre, Handlungsmöglichkeiten der BürgerInnen in der öffentlich-politischen Sphäre wurden kaum gesehen.

3.3. Nachhaltiges Verhalten der Jugendlichen und ihr Engagement für Nachhaltigkeit

- Beim *nachhaltigen Verhalten in der Privatsphäre* dominierte das Energiesparen im Haushalt, mit deutlichem Abstand gefolgt vom klimaschonenden Mobilitätsverhalten. Nachhaltiger Konsum (z.B. Kauf von Bio-Produkten) bildete das Schlusslicht.
- *Nachhaltiges Verhalten in der öffentlich-politischen Sphäre*: Eine Teilnahme an Unterschriftenaktion, Demonstration oder Informationsstand für Belange der Nachhaltigkeit (z.B. Umweltschutz, Entwicklungsländer) während des letzten Jahres gaben nur die Hälfte der Jugendlichen an.
- Rund ein Sechstel der Jugendlichen gab an, sich *regelmäßig in einer Gruppe oder Organisation zu engagieren*, die sich im weiteren Sinne für Belange der nachhaltigen Entwicklung einsetzt.

3.4. Erwartungen der Jugendlichen an den Schulunterricht der Zukunft

- Die Mehrheit wünschte künftig mehr *Wissen und Kompetenzen* für eine nachhaltige Entwicklung zu erwerben als bisher: Systemwissen über ökologische Probleme und über Probleme der Entwicklungsländer, Kompetenzen für die Bewertung komplexer ökologischer und sozialer Sachverhalte sowie Kompetenzen für individuelles und kollektives Handeln.
- Die große Mehrheit wünschte, dass künftig mehr *innovative Unterrichtsmethoden* eingesetzt werden sollten als bisher: Exkursionen in Betriebe und soziale Einrichtungen, Diskussionen mit Verantwortlichen aus Wirtschaft, sozialen und politischen Institutionen sowie fächerverbindender Unterricht und Projekte.

4. Fazit und Handlungsbedarf: Mehr Nachhaltigkeit in die Schulen!

Die Wertschätzung der Nachhaltigkeitsziele und die Sorgen wegen Nachhaltigkeitsproblemen sind ein fruchtbarer Boden für mehr Bildung für nachhaltige Entwicklung in allen Bildungsgängen. Handlungsbedarf besteht zum einen bei der Förderung des vernetzten Denkens. Mehr Raum einnehmen sollte auch die *Sensibilisierung für die gesellschaftlichen / politischen Aspekte der nachhaltigen Entwicklung, der Erwerb entsprechender handlungsrelevanter Kompetenzen* und die Stärkung des Zutrauens, diese anzuwenden.

Die meisten Schüler wünschen mehr Bildung für nachhaltige Entwicklung und eine entsprechende Öffnung der Schule auf die Gesellschaft hin. Diese Chance sollte durch eine Verankerung der Kernkompetenzen der Bildung für nachhaltige Entwicklung, ihrer didaktischen Prinzipien und innovativen Unterrichtsmethoden in den globalen Rahmen der Schule von morgen genutzt werden.

Literatur

Rost, J. (2002). Umweltbildung – Bildung für nachhaltige Entwicklung. Was macht den Unterschied? Zeitschrift für internationale Bildungsforschung und Entwicklungspädagogik, 25, 7-12.

Rost, J., Lauströer, A. & Raack, N. (2003). Kompetenzmodelle einer Bildung für Nachhaltigkeit. Praxis der Naturwissenschaften / Chemie in der Schule, 52, 10-15.

Eine ausführlicherer Bericht über die Studie ist im Dezember 2010 erschienen:

Faber, T. & Boll, T. (2010). Nachhaltige Entwicklung aus der Sicht von Jugendlichen. Ergebnisse einer Studie in den Abschlussklassen der Luxemburger Sekundarschulen. Luxemburg: Universität Luxemburg.

Eine Print-Version kann angefordert werden bei: thomas.boll@uni.lu oder theid.faber@uni.lu

Bibliographie

- ¹ Extrait du rapport du Conseil de Gouvernement du 15 février 2008.
- ² Gouvernement du Grand Duché de Luxembourg (2009). Ein nachhaltiges Luxemburg für mehr Lebensqualität Vorprojekt des Plan national de développement durable. Luxembourg. Récupéré le 4 mai 2009 de http://www.environnement.public.lu/developpement_durable/dossiers/avant_projet_pndd_2009/PNDDversion_9_3_2009.pdf.
- ³ Voir les exemples des portails Internet nationaux mis en place dans le cadre de la décennie des Nations Unies en Allemagne: <http://www.bne-portal.de/>, en Autriche: <http://www.umweltbildung.at/>, et en France: <http://www.decennie-france.fr>.
- ⁴ La documentation et la déclaration finale de la Unesco World Conference on Education for Sustainable Development sont consultables ici: <http://www.esd-world-conference-2009.org/>.
- ⁵ Pour obtenir des informations quant aux structures institutionnelles de coopération dans la Grande Région, voir: <http://www.granderegion.net/fr/grande-region/index.html>.
- ⁶ Ministère de l'Éducation Nationale. L'approche par compétences: un apprentissage plus concret, plus actif, plus durable. Récupéré le 21 avril 2009 du site du ministère : <http://www.men.public.lu/priorites/competences/index.html>.
- ⁷ Rychen, D.S., & Salganik, L.H. (Eds.).(2003). Key competencies for a successful life and a well-functioning society. Ashland, OH: Hogrefe & Huber.
- ⁸ Union européenne: Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (2006/962/CE). Journal officiel de l'Union européenne. Récupéré le 21 avril 2009 de http://www.na-bibb.de/uploads/grundtvig/eu_empfehlung_schluesselkompetenzen.pdf.
- ⁹ Nagel, U., Kern, W. & Schwarz, V. (2008). Contributions à la définition de compétences et de standards pour l'éducation en vue du développement durable. Zürich: Forschung und Entwicklung. Pädagogische Hochschule.
- ¹⁰ Haan, G. de (2008). Gestaltungskompetenz als Kompetenzkonzept der Bildung für nachhaltige Entwicklung. In I. Bormann & G. de Haan (Hrsg.), Kompetenzen der Bildung für nachhaltige Entwicklung (pp. 23 – 43). Wiesbaden: Verlag für Sozialwissenschaften.
- ¹¹ Lauströer, A. & Rost J. (2008). Operationalisierung und Messung von Bewertungskompetenz. In I. Bormann & G. de Haan (Hrsg.), Kompetenzen der Bildung für nachhaltige Entwicklung (pp. 89 – 102) Wiesbaden: Verlag für Sozialwissenschaften.
- ¹² ibidem.
- ¹³ Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung (2007). Orientierungsrahmen für den Lernbereich globale Entwicklung. Récupéré le 13 mai 2009 de http://www.globaleslernen.de/coremedia/generator/ewik/de/Downloads/Diverses/Orientierungsrahmen_20Globale_20Entwicklung.pdf.
- ¹⁴ Künzli, C. D. (2007). Zukunft mit gestalten Bildung für nachhaltige Entwicklung – Didaktisches Konzept und Umsetzung in der Grundschule. Bern: Haupt.
- ¹⁵ Forum Umweltbildung . Methoden. Récupéré le 21 avril 2009 de <http://www.umweltbildung.at/>.
- ¹⁶ ibidem.
- ¹⁷ Nachhaltigkeitsbeirat der Landesregierung Baden-Württemberg (2008). Zukunft gestalten – Nachhaltigkeit lernen. Récupéré le 21 avril 2009 de <http://www.nachhaltigkeitsbeirat-bw.de>.
- ¹⁸ ibidem.



- 19 Ministère de l'Éducation Nationale (France). Éducation au développement durable – ressources et pratiques pédagogiques. Récupéré le 15 mai 2009 du site du ministère : <http://eduscol.education.fr/D1185/zoom.htm>.
- 20 Ministère de l'Éducation Nationale (2009). La réforme de la formation professionnelle. Récupéré le 10 mai 2009 du site du ministère: http://www.men.public.lu/priorites/formation_professionnelle/index.html.
- 21 International Association for the Evaluation of Educational Achievement (2009). International civic and citizenship education study. Récupéré le 21 avril 2009 de <http://www.iea.nl/icces.html>.
- 22 Ministère de l'Éducation Nationale (2008). Rapport d'activités. Récupéré le 22 avril 2009 de http://www.men.public.lu/publications/periodiques/rapports_activites/rapport_activite_2008/090318_rapport_activite_08.pdf.
- 23 Conseil de l'Europe (2002). Recommandation Rec(2002)12 du Comité des Ministres aux États membres relative à l'éducation à la citoyenneté démocratique. Récupéré le 22 avril 2009 de http://www.coe.int/t/dg4/education/edc/Documents_Publications/Adopted_texts/092_Rec_2002_12_EDC_fr.asp#TopOfPage.
- 24 Loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement (Mémorial A N°2 du 17 janvier 1996).
- 25 Le Ministère de l'Éducation est la seule instance pouvant décider de l'octroi d'une décharge dans le cas d'une telle responsabilité.
- 26 Haan, G. de & Harenberg, D. (2000). Neue Indikatoren für Schulqualität. Das Beispiel Nachhaltigkeitsaudit. In I.Bormann., F. Erben, G. de Haan (Hrsg.), Schulprofil durch Öko-Audit (p. 241-259). Hamburg: Krämer.
- 27 ibidem.
- 28 Jonk Entrepreneuren Luxembourg asbl (2007). Guide du mini-entrepreneur (version 2007-2008). Récupéré le 21 avril 2009 de http://www.myschool.lu/portal/server.pt/gateway/PTARGS_0_0_9619_0_0_43/http://www.myschool.lu/publishedcontent/publish/_subject_rooms/economy/economy___resource_of_the_week/articles/news_27_9_2007_6.pdf?qid=32339268&rank=2.
- 29 Bund-Länder-Kommission, Bundesministerium für Bildung und Forschung & Freie Universität Berlin (2007). Qualitätsentwicklung BNE-Schulen – Qualitätsfelder, Leitsätze & Kriterien. Récupéré le 11 mai 2009 de http://userpage.fu-berlin.de/~blk/dokumente/orientierungshilfe_qualitaetskriterien.pdf.
- 30 Bund-Länder-Kommission, Bundesministerium für Bildung und Forschung & Freie Universität Berlin. Schulentwicklung durch Nachhaltigkeits-Audit. Werkstattmaterialien Bildung für nachhaltige Entwicklung. Nr 11. Innovative Strukturen. Récupéré le 11 mai 2009 de http://www.dekade.org/transfer_21/wsm/11.pdf.
- 31 Breiting, S., Mayer M. & Morgensen, F.(2005). Qualitätskriterien für BNE-Schulen – Bildung für Nachhaltige Entwicklung in Schulen – Leitfaden zur Entwicklung von Qualitätskriterien. Wien: Bundesministerium für Bildung, Wissenschaft und Kultur.
- 32 The Swedish National Agency for School Improvement The Sustainable School Award. Récupéré le 21 avril 2009 de <http://www.skolverket.se/content/1/c6/01/27/32/SustainableSchoolAward2007.pdf>.
- 33 University of Luxembourg (2009). Sustainability at the University. récupéré le 15 mai 2009 du site de l'université: http://www.uni.lu/university/sustainability_at_the_university.
- 34 Voir: www.international-sustainable-campus-network.org.
- 35 Gouvernement du Grand Duché de Luxembourg (2009). Ein nachhaltiges Luxemburg für mehr Lebensqualität Vorprojekt Plan national de développement durable. Luxembourg. Récupéré le 4 mai 2009 de http://www.environnement.public.lu/developpement_durable/dossiers/avant_projet_pndd_2009/PNDDversion_9_3_2009.pdf.
- 36 Pour obtenir des informations relatives aux offres de formation de l'Institut, consulter: <http://www.inap.public.lu/fr/>.
- 37 INFPC (2009). Formastat 2006 – Rapport d'analyse. Luxembourg.
- 38 Office des publications officielles de l'Union européenne (2008). Le Cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC). Récupéré le 15 mai 2009 de http://www.ond.vlaanderen.be/hogeronderwijs/bologna/news/EQF_DE.pdf.



- ³⁹ En dernier lieu par la Loi du 24 octobre 2007 portant création d'un congé individuel de formation.
- ⁴⁰ Ministère de la Famille: Politique de la Jeunesse – Services & Structures.
http://www.mfi.public.lu/publications/poljeun_service/PolJeun_ServEtStruct.pdf.
- ⁴¹ Le « Plan National Protection de la Nature 2007 – 2011 » est disponible au téléchargement sur la page Internet du Ministère de l'Environnement. Récupéré le 21 avril 2009 de http://www.environnement.public.lu/conserv_nature/dossiers/PNPN/PNPNvfinale200407-2.pdf.
- ⁴² Commission européenne, direction générale de l'éducation et de la culture, direction générale de l'emploi et des affaires sociales (2001). Communication de la Commission: Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie. Récupéré le 22 mai 2009 de http://europa.eu/legislation_summaries/education_training_youth/lifelong_learning/c11054_fr.htm.
- ⁴³ Wohlers, L. (2009). Informelle Umweltbildung in Urlaub und Freizeit. In: M. Brodowski, U. Devers-Kanoglu, B. Overwien, M. Rohs, S. Salinger & M. Walser (Hrsg.), *Informelles Lernen und Bildung für eine nachhaltige Entwicklung* (pp. 122-128). Opladen: Budrich.
- ⁴⁴ Nahrstedt, W., Fromme, J., Stehr, I. & Brinkmann, D. U. A. (Hrsg.). (1994). *Bildung und Freizeit – Konzepte freizeitorientierter Weiterbildung*. Bielefeld: IFKA.
- ⁴⁵ Pour de plus amples informations, consulter le site <http://www.ias.unu.edu>.
- ⁴⁶ Gouvernement du Grand Duché de Luxembourg (2009). Ein nachhaltiges Luxemburg für mehr Lebensqualität Vorprojekt Plan national de développement durable. Luxembourg. Récupéré le 4 mai 2009 de http://www.environnement.public.lu/developpement_durable/dossiers/avant_projet_pndd_2009/PNDDversion_9_3_2009.pdf.
- ⁴⁷ Source de l'illustration: <http://www.duralpes.com/tag/developpement-durable/>.
- ⁴⁸ Cf. Di Giulio, A. (2004). *Die Idee der Nachhaltigkeit im Verständnis der Vereinten Nationen – Anspruch, Bedeutung und Schwierigkeiten*. Münster, Hamburg, Berlin, London: LIT.
- ⁴⁹ Éthique, philosophie morale = branche de la philosophie qui étudie les fondements des mœurs et de la morale
- ⁵⁰ Cf. Haan, G. de, Kamp, G., Lerch, A., Martignon, L., Müller-Christ, G. & Nutzinger, H. G. *Nachhaltigkeit und Gerechtigkeit. Grundlagen und schulpraktische Konsequenzen*. Berlin – Heidelberg: Springer.
- ⁵¹ Consulter le portail Internet de l'Unesco : http://portal.unesco.org/education/en/ev.php-URL_ID=27234&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html.
- ⁵² Haan, G. de, Kamp, G., Lerch, A., Martignon, L., Müller-Christ, G. & Nutzinger, H.G. (2008). *Nachhaltigkeit und Gerechtigkeit. Grundlagen und schulpraktische Konsequenzen*. Berlin – Heidelberg: Springer.
- ⁵³ Notamment Hauenschield, K. & Boscho, D. (2005). *Bildung für nachhaltige Entwicklung in der Schule*. Frankfurt am Main: Peter Lang.
- ⁵⁴ Haan, G. de & Harenberg, D. (1999). *Bildung für nachhaltige Entwicklung*. Freie Universität Berlin, BLK, Bonn. Heft 72.
- ⁵⁵ Künzli, C. D. (2007). *Zukunft mitgestalten Bildung für nachhaltige Entwicklung – Didaktisches Konzept und Umsetzung in der Grundschule*. Bern: Haupt.
- ⁵⁶ Forum Umweltbildung. *Methoden*. Récupéré le 21 avril 2009 de <http://www.umweltbildung.at/>.
- ⁵⁷ Der Nachhaltigkeitsbeirat der Landesregierung Baden-Württemberg (2008). *Zukunft gestalten – Nachhaltigkeit lernen*. Récupéré le 21 avril 2009 de <http://www.nachhaltigkeitsbeirat-bw.de>.
- ⁵⁸ Source de l'illustration voir Sleurs, W. (Ed.). (2008). *Competencies for ESD (Education for Sustainable Development) teachers*. Récupéré le 21 avril 2009 de http://www.unece.org/env/esd/inf.meeting.docs/EGonInd/8mtg/CSCT%20Handbook_Extract.pdf.
- ⁵⁹ Le « Gender Mainstreaming » figure depuis longtemps à l'ordre du jour des entreprises, les écoles demeurent peu touchées par cette politique.
- ⁶⁰ Franz-Balsan, A. (2005). *Gender im Mainstream – Konsequenzen für Theorie und Praxis der Nachhaltigkeitskommunikation*. In: G. Michelsen & J. Godemann (Hrsg.), *Handbuch Nachhaltigkeitskommunikation* (pp. 338-348). München: Oekom.



- ⁶¹ Sustainable Schools (TeacherNet), ISCN, Global Reporting Initiative, CSR-Konferenzen.
- ⁶² Exemple pour le développement des écoles supérieures: en Europe sont menées des initiatives relatives au « Higher Education for Sustainable Development », sur la période visée par le processus de Bologne. Certaines indications laissent penser que le concept de développement durable assume de plus en plus le rôle global de vecteur du changement dans les structures et curricula.



**Composition du comité interministériel :**

Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, Ministère des Affaires étrangères (Direction de la Coopération au Développement), Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Ministère du Développement durable et des Infrastructures (département de l'Environnement), Ministère de la Famille et de l'Intégration.

Membres du comité interministériel :

Mmes Sylvie Arendt, Marguy Kohnen, MM. Jos Bertemes, Thomas Boll, Théid Faber, Steve Jungen, Romain Kohn, Jos Salentiny, Francis Schartz

Recherche et rédaction :

Thomas Boll, Théid Faber, Angela Franz-Balsen (Université du Luxembourg)

Layout:

MENFP, Coordination générale

Décembre 2011

Apprendre le développement durable - agir pour l'avenir

Stratégie nationale d'éducation pour un développement durable